



Bulletin Officiel

N° 5624 Mercredi 06 Juin 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174**AVIS DU CME****VISA DE PROSPECTUS**

FCPR ESSOR FUND

2

AVIS DES SOCIETES**EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE**

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »

3-9

ABC TUNISIE 2018 -01 »

10-14

HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »

15-21

ATL « 2018 - 1 »

22-25

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS - AGO -

26

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES- AGO -

27

PROJET DE RESOLUTIONS

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES- AGO -

28-29

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

30-31

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II**ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2018**

- LA GENERALE OBLIG.SICAV
- SICAV PROSPERITY
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- SANADETT SICAV
- TUNISIE SICAV

ANNEXE III**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

- ASSURANCES CARTE
- SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS

Visa de prospectus

FCPR ESSOR FUND

Fonds Commun de Placement à Risque

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément du CMF N° 43-2017 du 27 juillet 2017

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 29 mai 2018 au prospectus d'émission du Fonds Commun de placement à risque **FCPR ESSOR FUND**.

FCPR ESSOR FUND présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCPR ESSOR FUND
Siège social	: Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray-Cité des sciences 1004 - El Menzah IV
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement à Risque
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Montant du fonds	: 10 000 000 TND répartis en 10 000 Parts de 1 000 dinars chacune.
Référence d'agrément	: Agrément N° 43-2017 du 27 juillet 2017
Promoteur	: STB Manager et STB
Gestionnaire	: STB Manager
Dépositaire	: STB
Distributeur	: STB Manager
Date d'ouverture des souscriptions	: 30 mai 2018

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
		TMM + 2,00%	
B	7 ans dont 2 ans	8,50% et/ou	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
	de grâce	TMM + 2,25%	

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Paie ment:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.Bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« ATL 2018-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les Actionnaires de La société **ATELIER DU MEUBLE intérieurs** sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 20 Juin 2018 à 15H : 00 à l'hôtel LAICO Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ;
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2017 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;
- 8- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- 9- Contrat de régulation de titre selon article 19 loi 94 portant sur la réorganisation du marché financier
- 10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société ARTES sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Lundi 18 Juin 2018 à 09 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2017 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
3. Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
4. Affectation des résultats nets de l'exercice 2017 ;
5. Quitus pour l'exercice 2017 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
6. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2017.
7. Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2017 ;
8. Renouvellement du Mandat de Six administrateurs ;
9. Renouvellement ou Nomination d'un commissaire aux comptes ;
10. Questions Diverses ;
11. Pouvoirs pour formalités ;

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES**

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis

Projet de résolutions de la société Automobile Réseau Tunisien et Services « ARTES » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 18 juin 2018.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité, les états financiers et les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité du Groupe ARTES et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2017 telle que proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2017	29 455 549 TND
Résultats reportés	24 346 128 TND
	<u>53 801 677 TND</u>
Réserves légales	0 TND
Dividendes de l'exercice 2017 (Soit 0,615ND par action)	-23 523 750 TND
Le solde à affecter aux résultats reportés	<u>30 277 927TND</u>

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,615 TND par action, soit un montant total de 23 523 750 TND et fixe la date de distribution des dividendes à partir du...../...../2018.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

- Suite -

Cinquième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et Quitus entier et sans réserves de leur gestion relative à l'exercice 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence de l'exercice 2018 aux administrateurs à raison de 5 000 DT par an et par administrateur. Les trois frères MZABI et la société DALMAS représentée par Mr Moncef MZABI et la société CODEV, déclarent renoncer aux jetons de présence relatifs à l'année 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de commissariat aux comptes, le cabinet « Les commissaires aux comptes Associées », pour une période de trois ans soit pour les exercices 2018, 2019 et 2020 et qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2020.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement les mandats d'administrateurs suivant ;

- Monsieur Moncef Mzabi ;
- Monsieur Mohamed Sadok Mzabi ;
- Monsieur Mzoughi Mzabi ;
- La société Dalmas ;
- La société CODEV ;
- Abu Dhabi Fun For Development

Et ce pour une période de trois ans soit pour les exercices 2018, 2019 et 2020 et qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2020.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée pour, effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	174,094	174,116		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	118,185	118,201		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,880	100,892		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,302	103,320		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	104,147	104,159		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,535	15,536		
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,711	113,725		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,115	1,115		
9	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,309	102,317		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,598	1,599		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,227	42,232		
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,099	57,105		
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	126,725	126,904		
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	126,300	126,725		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	159,411	159,663		
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	579,698	580,653		
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	136,856	137,197		
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	142,836	143,318		
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	143,655	144,341		
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	121,221	121,477		
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	125,912	126,136		
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	176,309	176,283		
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	103,287	103,881		
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	107,196	107,274		
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	171,930	171,967		
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	149,659	149,627		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	115,789	115,814		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	122,642	122,787		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	24,821	24,940		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2381,801	2387,317		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	132,271	132,353		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	162,192	162,911		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	203,440	203,890		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	19,269	19,533		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5174,915	5417,027		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,911	2,953		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,476	2,503		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,283	1,297		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,160	1,164		
40	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,206	1,217		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,219	1,233		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	131,895	133,072		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	124,609	125,092		
44	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1158,770	1179,216		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	12,275	12,374		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	11,093	11,254		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	106,397	106,410
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	101,004	101,018
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	102,863	102,876
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	100,811	100,824
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	102,146	102,161
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	105,345	105,356
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,636	102,651
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	99,980	99,991
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,062	102,071
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	102,368	102,381
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	101,514	101,525
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	104,820	104,834
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	103,174	103,185
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	102,164	102,173
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	101,131	101,144
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	102,556	102,567
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	100,700	100,713
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	101,978	101,991
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	103,603	103,611
66	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	100,771	100,785
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	100,970	100,979
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	103,745	103,756
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,773	100,784
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,420	10,422
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	101,844	101,854
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	101,558	101,571
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	103,063	103,076
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,235	10,236

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	64,876	65,193
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	109,357	109,709
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,397	18,384
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	327,210	327,304
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,203	31,153
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2534,617	2535,816
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	76,468	76,457
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	56,177	56,197
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	119,647	119,899
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	110,604	111,302

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,012	11,036
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,237	12,274
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,086	16,140
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	15,390	15,482
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,581	16,644
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	13,941	13,984
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	163,839	164,258
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	151,146	151,380
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,802	9,848
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	127,025	127,783
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	95,657	95,610
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	100,739	100,581
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	96,181	96,193
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	119,649	120,490
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	101,908	101,936
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,799	10,851
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	107,882	107,922
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	172,297	172,992

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	118,595	120,881
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	113,317	113,876
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	122,161	124,143
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	218,335	219,937
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	193,142	194,109
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	162,406	162,909
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	25,662	25,842
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	155,264	156,549
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	127,075	125,635
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9282,269	9331,714
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,663	82,894
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1075,453	1081,466
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6110,243	6157,756
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5373,732	5420,183
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,141	102,220

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	127,915	128,197
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 141,134	12 290,994

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

LA GENERALE OBLIG-SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2018

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 11.212.269, un actif net de D : 11.176.565 et un bénéfice de la période de D : 115.715.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Les disponibilités représentent au 31 mars 2018, 28,75% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 27 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	6 984 780,478	9 098 898,844	7 504 447,633
Obligations et valeurs assimilées		6 496 137,255	8 320 551,892	7 020 577,016
Titres des Organismes de Placement Collectif		488 643,223	778 346,952	483 870,617
Placements monétaires et disponibilités		4 220 028,480	3 599 258,371	2 339 265,863
Placements monétaires	5	996 828,189	998 487,182	998 524,815
Disponibilités		3 223 200,291	2 600 771,189	1 340 741,048
Créances d'exploitation	6	7 460,490	8 537,480	6 123,677
		11 212 269,448	12 706 694,695	9 849 837,173
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	24 291,859	21 900,289	21 759,506
Autres créditeurs divers	8	11 412,836	32 387,235	18 146,190
		35 704,695	54 287,524	39 905,696
ACTIF NET				
Capital	9	10 671 077,452	12 059 845,249	9 456 320,975
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		398 853,741	490 007,364	13,694
Sommes distribuables de l'exercice en cours		106 633,560	102 554,558	353 596,808
ACTIF NET		11 176 564,753	12 652 407,171	9 809 931,477
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 212 269,448	12 706 694,695	9 849 837,173

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	du 01/01/2018 au 31/03/2018	du 01/01/2017 au 31/03/2017	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	10	94 834,832	115 596,980	462 739,218
Revenus des obligations et valeurs assimilées		94 833,377	115 465,624	439 591,662
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1,455	131,356	23 147,556
Revenus des placements monétaires	11	29 304,518	26 817,405	94 871,454
Revenus des prises en pension	12	10 313,308	9 702,292	18 973,742
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		134 452,658	152 116,677	576 584,414
Charges de gestion des placements	13	(18 392,220)	(21 900,509)	(77 899,497)
REVENU NET DES PLACEMENTS		116 060,438	130 216,168	498 684,917
Autres charges	14	(5 338,291)	(5 946,360)	(22 270,642)
Contribution conjoncturelle		-	(10 191,835)	(41 797,975)
RESULTAT D'EXPLOITATION		110 722,147	114 077,973	434 616,300
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 088,587)	(11 523,415)	(81 019,492)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		106 633,560	102 554,558	353 596,808
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 088,587	11 523,415	81 019,492
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-	2 110,252
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 992,371	7 013,006	1 186,759
RESULTAT DE LA PERIODE		115 714,518	121 090,979	437 913,311

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	du 01/01/2018 au 31/03/2018	du 01/01/2017 au 31/03/2017	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	115 714,518	121 090,979	437 913,311
Résultat d'exploitation	110 722,147	114 077,973	434 616,300
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4 992,371	7 013,006	1 186,759
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	2 110,252
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(367 873,390)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 250 918,758	138 408,843	(2 653 015,793)
Souscriptions			
- Capital	6 834 635,145	7 679 850,765	22 790 774,649
- Régularisation des sommes non distribuables	1 629,198	1 311,704	(6 973,020)
- Régularisation des sommes distribuables	290 061,667	332 703,195	784 871,279
Rachats			
- Capital	(5 624 728,668)	(7 535 240,127)	(25 242 053,199)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 771,569)	(1 868,950)	2 496,683
- Régularisation des sommes distribuables	(248 907,015)	(338 347,744)	(982 132,185)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 366 633,276	259 499,822	(2 582 975,872)
ACTIF NET			
En début de période	9 809 931,477	12 392 907,349	12 392 907,349
En fin de période	11 176 564,753	12 652 407,171	9 809 931,477
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	95 876	120 726	120 726
En fin de période	108 143	122 192	95 876
VALEUR LIQUIDATIVE	103,350	103,545	102,319
TAUX DE RENDEMENT	1,01%	0,87%	3,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERAL OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension »

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2018 à D : 6.984.780,478, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		6 334 091,750	6 496 137,255	58,12%
Obligations des sociétés		6 333 225,500	6 495 236,298	58,11%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	180 000,000	187 183,036	1,67%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	400 000,000	416 379,617	3,73%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	333 350,000	342 473,495	3,06%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	139 920,000	142 978,613	1,28%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	139 920,000	143 242,945	1,28%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	159 930,000	164 350,809	1,47%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	40 000,000	40 212,646	0,36%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	240 000,000	245 099,310	2,19%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	300 000,000	314 459,710	2,81%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	100 000,000	100 109,254	0,90%
EO ATL 2011	2 000	40 000,000	40 257,534	0,36%
EO ATL 2013-2	1 000	60 000,000	61 297,184	0,55%
EO ATL 2013-2	500	30 000,000	30 648,592	0,27%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	60 000,000	63 001,512	0,56%
EO ATL 2014-3	2 000	80 000,000	80 679,627	0,72%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	180 000,000	181 035,617	1,62%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	160 000,000	160 450,104	1,44%
EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	150 000,000	150 754,521	1,35%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	120 000,000	121 964,450	1,09%
EO BTK 2009	1 000	46 635,500	46 839,554	0,42%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	57 150,000	58 231,122	0,52%
EO CIL SUB 2008	4 000	80 000,000	80 966,137	0,72%
EO CIL 2013/1	250	5 000,000	5 088,986	0,05%
EO CIL 2013/1	130	2 600,000	2 653,377	0,02%
EO CIL 2013/1	170	3 400,000	3 460,510	0,03%
EO HL 2013/1	2 000	40 000,000	41 929,731	0,38%
EO HL 2013/2	750	15 000,000	15 075,748	0,13%
EO HL 2013/2	750	15 000,000	15 075,748	0,13%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	60 000,000	61 539,221	0,55%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	40 000,000	41 026,148	0,37%

EO HL 2015/1	3 000	180 000,000	183 868,038	1,65%
EO HL 2015/2	3 500	210 000,000	210 140,844	1,88%
EO HL 2015/2	500	30 000,000	30 020,121	0,27%
EO HL 2016/2	2 000	160 000,000	163 326,598	1,46%
EO HL 2017/2	1 000	100 000,000	104 443,288	0,93%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	20 000,000	20 177,206	0,18%
EO TL 2014-1	1 000	40 000,000	42 133,567	0,38%
EO TL 2014/2	3 000	120 000,000	122 124,756	1,09%
EO UIB 2009/1	2 000	93 280,000	96 181,136	0,86%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	175 000,000	180 267,836	1,61%
EO UIB 2011/2	4 000	57 040,000	57 489,944	0,51%
EO SUB UIB 2015	7 000	420 000,000	439 550,598	3,93%
EO UIB SUB 2016	3 000	240 000,000	243 308,712	2,18%
EO BTE 2011	1 000	20 000,000	20 142,431	0,18%
EO BTE 2016	1 500	120 000,000	121 284,559	1,09%
EO EL WIFAK 2013	1 000	20 000,000	21 015,496	0,19%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	30 000,000	30 777,863	0,28%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	60 000,000	60 342,904	0,54%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	60 000,000	60 348,474	0,54%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	120 000,000	125 975,146	1,13%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	180 000,000	188 962,717	1,69%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	600 000,000	614 889,206	5,50%
Emprunt national		866,250	900,957	0,01%
Emprunt National 2014/CAT/C	10	866,250	900,957	0,01%
Titres des Organismes de Placement Collectif		465 794,954	488 643,223	4,37%
Titres des OPCVM		465 794,954	488 643,223	4,37%
FINA O SICAV	670	69 572,629	70 031,750	0,63%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	112 942,638	1,01%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	38 532,500	0,34%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 875,000	0,24%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	52 698,500	0,47%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	118 603,665	1,06%
SANADET SICAV	630	67 173,920	68 959,170	0,62%
TOTAL		6 799 886,704	6 984 780,478	62,49%
Pourcentage par rapport à l'Actif				62,30%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2018 à D : 996.828,189, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif net
Certificats de dépôt	1 000 000	992 951,537	996 828,189	8,92%
Certificat de dépôt CIL au 19/04/2018 à 8% pour 40 jours	1 000 000	992 951,537	996 828,189	8,92%
TOTAL	1 000 000	992 951,537	996 828,189	8,92%
Pourcentage par rapport au total des actifs				8,89%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/03/2018 à D : 7.460,490 contre D : 8.537,480 au 31/03/2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	7 457,902	8 528,305	6 061,253
Intérêts sur obligations à recevoir	-	-	59,836
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	2,588	9,175	2,588
Total	7 460,490	8 537,480	6 123,677

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2018 à D : 24.291,859 contre D : 21.900,289 au 31/03/2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du dépositaire	7 366,593	1 454,540	5 899,640
Rémunération du gestionnaire	16 925,266	20 445,749	15 859,866
Total	24 291,859	21 900,289	21 759,506

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/03/2018 à D : 11.412,836 contre D : 32.387,235 au 31/03/2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	2 143,083	12 465,730	9 468,590
CMF	971,862	1 036,341	869,271
Etat, retenue à la source	8 297,891	8 693,329	7 808,329
Contribution conjoncturelle	-	10 191,835	-
Total	11 412,836	32 387,235	18 146,190

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2018 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2017

Montant	9 456 320,975
Nombre de titres	95 876
Nombre d'actionnaires	379

Souscriptions réalisées

Montant	6 834 635,145
Nombre de titres émis	69 295
Nombre d'actionnaires nouveaux	34

Rachats effectués

Montant	(5 624 728,668)
Nombre de titres rachetés	(57 028)
Nombre d'actionnaires sortants	(37)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables	(142,371)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 992,371
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	-

Capital au 31-03-2018

Montant	10 671 077,452
Nombre de titres	108 143
Nombre d'actionnaires	376

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 94.834,832 pour la période allant du 01.01.2018 au 31.03.2018, contre D : 115.596,980 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2018	du 01/01 au 31/03/2017	Année 2017
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
Revenus des obligations - intérêts	94 801,066	115 465,624	439 570,202
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (Emprunt National)	32,311	-	21,460
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>			
Revenus des Titres OPCVM - Dividendes	-	-	22 817,707
Revenus des parts de Fonds communs de créances - intérêts	1,455	131,356	329,849
Total	94 834,832	115 596,980	462 739,218

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2018 au 31.03.2018 à D : 29.304,518, contre D : 26.817,405 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2018	du 01/01 au 31/03/2017	Année 2017
Intérêts des dépôts à vue	8 134,627	8 650,582	30 093,525
Intérêts des certificats de dépôts	21 169,891	18 166,823	64 777,929
Total	29 304,518	26 817,405	94 871,454

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2018 au 31.03.2018 à D : 10.313,308, contre D : 9.702,292 pour la même période de l'exercice 2017, et représente les intérêts au titre des opérations de prises en pensions

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 à D : 18.392,220, contre D : 21.900,509 pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2018	du 01/01 au 31/03/2017	Année 2017
Commission de gestion de la CGI	16 925,267	20 445,749	71 999,637
Rémunération du dépositaire	1 466,953	1 454,760	5 899,860
Total	18 392,220	21 900,509	77 899,497

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 à D : 5.338,291, contre D : 5.946,360 pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2018	du 01/01 au 31/03/2017	Année 2017
Honoraires commissaire aux comptes	2 465,730	2 465,730	9 999,905
Redevance CMF	2 844,812	3 465,378	12 203,331
Autres	27,749	15,252	67,406
Total	5 338,291	5 946,360	22 270,642

Note 15 : Autres informations**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PROSPERITY**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PROSPERITY**» arrêtés au 31/03/2018 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/03/2018, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **8 478 357,179 DT**, un actif net de **8 311 781,438 DT** et une valeur liquidative de **124,355 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/03/2018, sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « **SICAV PROSPERITY** », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PROSPERITY**» au 31/03/2018.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- La «**SICAV PROSPERITY**» applique, à partir du 29/01/2018, la méthode de l'étalement linéaire de toute décote et/ou surcote constatée suite au remboursement des Bons du Trésor Assimilables (BTA) en portefeuille, sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/03/2018, à **4 376,766 DT** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2018.

- Au cours de la période s'étalant du 01/01/2018 au 31/03/2018 la société « **SICAV PROSPERITY** » n'a pas respecté d'une manière permanente
 - o l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur (BIAT).
 - o l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant :
 - Plus de 20% de son actif en liquidités et équivalents de liquidités ;
 - Plus de 5% de son actif net en actions SICAV.

Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «**SICAV PROSPERITY**» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis le 30 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes
Auditing& Consulting Worldwide
Ahmed KHLIF

SICAV PROSPERITY

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	4 805 621,531	1 523 931,468	4 291 485,171
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		2 018 090,037	737 733,860	1 587 254,650
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		2 393 636,756	685 758,023	2 424 062,281
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		393 894,738	100 439,585	280 168,240
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	3 672 579,648	1 852 201,363	3 053 612,606
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	3 672 406,348	1 852 155,292	3 053 077,056
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	173,300	46,071	535,550
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	156,000	2 381,848	15 130,003
TOTAL ACTIF			8 478 357,179	3 378 514,679	7 360 227,780
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	9 443,513	1 461,158	2 383,427
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	157 132,228	9 942,016	95 022,120
TOTAL PASSIF			166 575,741	11 403,174	97 405,547
ACTIF NET					
			8 311 781,438	3 367 111,505	7 262 822,233
CP1	CAPITAL	CP1	8 054 119,007	3 264 870,403	7 052 937,293
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	257 662,431	102 241,102	209 884,940
CP2-A	SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	0,000	0,000
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		21 465,061	12 898,819	132 498,393
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		3 494,387	-180,346	77 386,547
CP2-D	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		209 884,940	89 924,808	0,000
CP2-E	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		22 818,043	-402,179	0,000
ACTIF NET			8 311 781,438	3 367 111,505	7 262 822,233
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			8 478 357,179	3 378 514,679	7 360 227,780

SICAV PROSPERITY
ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-03-2018

		Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	01/01/2018	01/01/2017	01/01/2017
		au	au	au
		31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
		<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	27 981,309	7 775,803	110 806,694
PR1-A REVENUS DES ACTIONS		0,000	0,000	37 393,490
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		27 981,309	7 775,803	73 413,204
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0,000	0,000	0,000
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	26 818,336	13 845,341	62 812,482
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		9 573,851	13 845,341	43 424,286
PR2-B REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		6 742,896	0,000	4 592,580
PR2-C REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		10 501,589	0,000	14 795,616
REVENUS DES PLACEMENTS		54 799,645	21 621,144	173 619,176
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-26 891,102	-4 201,678	-21 666,379
REVENU NET DES PLACEMENTS		27 908,543	17 419,466	151 952,797
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-6 443,482	-4 520,647	-19 454,404
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 465,061	12 898,819	132 498,393
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		3 494,387	-180,346	77 386,547
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		24 959,448	12 718,473	209 884,940
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-3 494,387	180,346	-77 386,547
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		122 808,494	-24 718,396	99 550,548
PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		79 876,261	18 084,411	44 642,112
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-2 196,716	-610,744	-4 308,173
RESULTAT NET DE LA PERIODE		221 953,100	5 654,090	272 382,880

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-03-2018

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du
	01/01/2018	01/01/2017	01/01/2017
	au	au	au
	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	221 953,100	5 654,090	272 382,880
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	21 465,061	12 898,819	132 498,393
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	122 808,494	-24 718,396	99 550,548
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	79 876,261	18 084,411	44 642,112
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2 196,716	-610,744	-4 308,173
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	827 006,105	-15 078,100	3 613 903,838
SOUSCRIPTIONS	1 884 794,733	147 846,172	8 523 517,422
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1 520 700,000	129 900,000	7 236 000,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	260 644,723	13 870,435	904 986,869
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	98 928,335	3 928,049	218 809,575
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	4 521,675	147,688	163 720,978
RACHATS	-1 057 788,628	-162 924,272	-4 909 613,584
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-865 300,000	-143 200,000	-4 181 300,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-135 169,704	-15 066,010	-515 540,724
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-56 291,636	-4 330,228	-126 438,429
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-1 027,288	-328,034	-86 334,431
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 048 959,205	-9 424,010	3 886 286,718
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	7 262 822,233	3 376 535,515	3 376 535,515
AN4-B FIN DE PERIODE	8 311 781,438	3 367 111,505	7 262 822,233
AN5 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	60 285	29 738	29 738
AN5-B FIN DE PERIODE	66 839	29 605	60 285
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	120,474	113,542	113,542
B- FIN DE PERIODE	124,355	113,734	120,474
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	13,60%	0,69%	6,11%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 31/03/2018

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/03/2018.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		1 746 685,211	2 018 090,037	24,28%
ADWYA	13 200	72 834,695	75 279,600	0,91%
ARTES	2 650	16 642,910	19 260,200	0,23%
ATTIJARI BANK	5 700	180 401,757	284 202,000	3,42%
BH	6 700	129 049,833	144 726,700	1,74%
CITY CARS	4 600	57 818,451	53 590,000	0,64%
DELICE HOLDING	7 000	122 534,130	126 896,000	1,53%
ENNAKL	1 800	22 380,363	18 583,200	0,22%
EURO-CYCLES	2 600	72 150,966	81 749,200	0,98%
MAGASIN GENERAL	1 000	29 981,481	39 789,000	0,48%
MONOPRIX	6 255	69 706,344	75 679,245	0,91%
ONE TECH HOLDING	11 380	144 015,426	162 597,440	1,96%
PGH	8 100	82 151,282	81 526,500	0,98%
S.A.H TUNISIE	8 039	111 622,112	115 480,235	1,39%
SFBT	5 713	101 755,062	135 049,607	1,62%
SIMPAR	1 550	64 971,128	59 566,500	0,72%
SOTETEL	5 440	14 981,846	14 644,480	0,18%
SOTRAPIL	3 085	30 260,429	44 053,800	0,53%
SOTUVER	20 400	95 585,309	111 669,600	1,34%
STAR	240	23 980,500	19 056,240	0,23%
SOTUVER NG	962	3 982,550	4 925,440	0,06%
TELNET HOLDING	4 450	30 771,100	38 470,250	0,46%
TPR	30 000	94 132,778	116 580,000	1,40%
TUNIS RE	2 100	16 103,280	17 262,000	0,21%
UIB	6 800	158 871,479	177 452,800	2,14%
AC1- C. Emprunts d'Etat		2 342 944,700	2 393 636,756	28,80%
BTA 5.50% 10/2018	190	186 238,000	190 154,602	2,29%
BTA 5.50% 02/2020	565	553 700,000	556 969,260	6,70%
BTA 5.75% JANVIER 2021	365	354 597,500	358 093,500	4,31%
BTA 6% JUIN 2021	412	400 154,500	415 921,119	5,00%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	197 019,671	2,37%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	258 129,008	3,11%
BTA 6,3 MARS 2026	420	384 888,000	386 047,890	4,65%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			4 376,766	0,05%
Emprunt National 2014 CAT. A /5	5 400	25 922,700	26 924,940	0,32%
AC1- D. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		393 162,378	393 894,738	4,74%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	3 363	393 162,378	393 894,738	4,74%
Total du portefeuille titres		4 482 792,289	4 805 621,531	57,82%

Les BTA en portefeuille, au 31/03/2018, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/03/2018, à **4 376,766DT** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PROSPERITY**» à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2018 et annuels arrêtés au 31/12/2017.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **27 981,309 Dinars** du 01/01/2018 au 31/03/2018, contre **7 775,803 Dinars** du 01/01/2017 au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des actions	0,000	0,000	37 393,490
Revenus des Emprunts d'Etat	27 981,309	7 775,803	73 413,204
Total	27 981,309	7 775,803	110 806,694

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à **3 672 406,348 Dinars** contre **1 852 155,292 DT** au 31/03/2017, et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
Bons du Trésor à Court Terme	1 166 064,092	1 852 155,292	2 050 190,959
Certificats de Dépôt	1 499 186,092	0,000	499 745,495
Autres placements (Dépôt à terme)	1 007 156,164	0,000	503 140,602
Total	3 672 406,348	1 852 155,292	3 053 077,056

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif net
BTC 13S-05/06/2018	47	4 6502,360	46 514,122	0,56%
BTC 26S-04/09/2018	1049	1 018 014,290	1 022 228,078	12,30%
BTC 52S-12/03/2019	103	97 011,354	97 321,892	1,17%
Total		1 161 528,004	1 166 064,092	14,03%

AC2-A-2 Certificats de dépôt :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif Net
Certificats de Dépôt		BIAT		1 497 966,783	1 499 186,092	18,04%
CDP 10J-02/04/2018	6,11%	BIAT	1	499 322,261	499 932,123	6,02%
CDP 10J-05/04/2018	6,11%	BIAT	1	499 322,261	499 728,628	6,01%
CDP 10J-08/04/2018	6,11%	BIAT	1	499 322,261	499 525,341	6,01%

AC2-A-3 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		1 000 000,000	1 007 156,164	12,12%
DAT 90J-02/05/2018	6,53%	BIAT	1	500 000,000	504 222,137	6,07%
DAT 91J-21/05/2018	6,53%	BIAT	1	500 000,000	502 934,027	6,05%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à **173, 300 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2018 au 31/03/2018 à **26 818,336 Dinars**, contre **13 845,341 Dinars** du 01/01/2017 au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des Bons du Trésor à CT	9 573,851	13 845,341	43 424,286
Revenus des Certificats de Dépôt	6 742,896	0,000	4 592,580
Revenus des autres placements (DAT)	10 501,589	0,000	14 795,616
Total	26 818,336	13 845,341	62 812,482

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/03/2018 à **156,000 Dinars** et représente la retenue à la source sur les achats de Bons de Trésor assimilables.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018, à **166 575,741 Dinars**, contre **11 403,174 Dinars** au 31/03/2017 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
PA1	Opérateurs créditeurs	9 443,513	1 461,158	2 383,427
PA2	Autres créditeurs divers	157 132,228	9 942,016	95 022,120
Total		166 575,741	11 403,174	97 405,547

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2018 à **9 443,513 Dinars** contre **1 461,158 Dinars** au 31/03/2017 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
Gestionnaire	8 717,087	876,698	1 430,053
Dépositaire	726,426	292,230	476,687
Distributeurs	0,000	292,230	476,687
Total	9 443,513	1 461,158	2 383,427

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2018, à **157 132,228 Dinars** contre **9 942,016 Dinars** au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
Etat, impôts et taxes	1 298,006	217,710	346,676
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	770,939	0,000
Redevance CMF	610,417	292,222	583,164
Provision pour charges diverses	2 170,614	115,275	476,675
Rémunération CAC	1 249,827	965,667	979,517
Jetons de présence	7 479,129	7 479,258	5 999,709
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	144 223,290	0,000	86 535,434
Total	157 132,228	9 942,016	95 022,120

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2018 au 31/03/2018 à **26 891,102 Dinars**, contre **4 201,678 Dinars** du 01/01/2017 au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	24 822,550	2 521,006	12 999,813
Rémunération du dépositaire	2 068,552	840,336	4 333,283
Rémunération des distributeurs	0,000	840,336	4 333,283
Total	26 891,102	4 201,678	21 666,379

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2018 au 31/03/2018 à **6 443,482 Dinars** contre **4 520,647 Dinars** du 01/01/2017 au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Redevance CMF	1 738,203	840,315	4 333,170
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	770,939	3 126,396
Impôts et Taxes	136,999	54,053	414,847
Rémunération CAC	1 400,910	1 104,660	4 480,010
Jetons de Présence	1 479,420	1 479,420	5 999,871
Diverses charges d'exploitation	1 687,950	271,260	1 100,110
Total	6 443,482	4 520,647	19 454,404

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2018 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2018 (en nominal)

- Montant : 6 028 500,000 Dinars
- Nombre de titres : 60 285
- Nombre d'actionnaires : 109

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 1 520 700,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 15 207

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 865 300,000Dinars
- Nombre de titres rachetés : 8 653

Capital au 31/03/2018 : 8 054 119,007 Dinars

- Montant en nominal : 6 683 900,000Dinars
- Sommes non capitalisables **(1)** :1 168 104,397Dinars
- Sommes capitalisées **(2)** :202 114,610 Dinars
- Nombres de titres : 66839
- Nombre d'actionnaires : 115

(1): Les sommes non capitalisables s'élèvent à **1 168 104,397 Dinars** au 31/03/2018 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2018
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	842 141,339
1- Résultat non capitalisable de la période	200 488,039
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	122 808,494
- +/- values réalisées sur cession de titres.	79 876,261
- Frais de négociation de titres	- 2 196,716
2- Régularisation des sommes non capitalisables	125 475,019
- Aux émissions	260 644,723
- Aux rachats	- 135 169,704
Total sommes non capitalisables	1 168 104,397

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2018 à **202 114,610 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2018
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	182 295,954
Régularisation des sommes capitalisées de l'exercice clos	19 818,656
✓ Aux émissions	45 984,483
✓ Aux rachats	- 26165,827
Total des sommes capitalisées	202 114,610

CP2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions « **SICAV PROSPERITY** ».

Le solde de ce poste au 31/03/2018 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2018
Résultat capitalisable de la période	21 465,061
Régularisation du résultat capitalisable de la période	3 494,387
Résultat capitalisable de l'exercice clos	209 884,940
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	22 818,043
Sommes capitalisables	257 662,431

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2018	31/03/2017
Revenus des placements	0,820	0,730
Charges de gestion des placements	-0,402	-0,142
Revenus net des placements	0,418	0,588
Autres charges d'exploitation	-0,096	-0,153
Résultat d'exploitation	0,322	0,435
Régularisation du résultat d'exploitation	0,052	-0,006
Sommes capitalisables de la période	0,373	0,429
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,052	0,006
Variation des +/- values potentielles/titres	1,837	-0,835
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,195	0,611
Frais de négociation de titres	-0,033	-0,021
Résultat net de la période	3,321	0,190

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/03/2018	31/03/2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,381%	0,123%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,091%	0,133%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen	0,304%	0,378%
Actif Net Moyen (En DT)	7 049 341,956	3 407 918,983

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, la commission de gestion, payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, a été portée de **0,30% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, la commission de dépôt, payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT, a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2016, suite au changement du type de SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 Juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités, de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» arrêtés au 31/03/2018 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/03/2018, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **242 646 911,495 DT**, un actif net de **242 483 034,721 DT** et une valeur liquidative de **117,156 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/03/2018, sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au 31/03/2018.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au cours de la période s'étalant du 01/01/2018 au 31/03/2018, la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» n'a pas respecté de manière permanente :

- l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur (BIAT) ;
- l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant plus de 5% de son actif net en titres OPCVM.

Il convient de noter que ces certificats de dépôts émis par la BIAT et souscrits par «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», bénéficient de la garantie d'une banque de la place à concurrence d'un montant maximum de 15 000 000 DT, et ce, à partir du 01/02/2017, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 30 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :
Auditing& Consulting Worldwide
Ahmed KHLIF

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	160 560 792,162	124 296 602,275	164 549 843,757
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		36 393 531,900	20 088 611,506	37 962 314,115
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		116 194 449,486	98 041 677,937	116 910 081,902
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		7 972 810,776	6 166 312,832	9 677 447,740
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	82 054 652,245	66 823 887,149	68 097 855,158
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	82 033 941,558	66 821 203,130	63 097 390,244
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	20 710,687	2 684,019	5 000 464,914
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	31 467,088	71 344,603	178 456,677
TOTAL ACTIF			242 646 911,495	191 191 834,027	232 826 155,592
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	104 115,917	81 436,361	98 755,630
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	59 760,857	167 885,509	59 082,874
TOTAL PASSIF		PA	163 876,774	249 321,870	157 838,504
ACTIF NET			242 483 034,721	190 942 512,157	232 668 317,088
CP1	CAPITAL	CP1	230 481 810,831	181 859 652,783	223 540 821,606
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	12 001 223,890	9 082 859,374	9 127 495,482
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		2 621 922,945	1 757 891,221	8 831 995,481
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-24 099,952	-11 760,550	295 500,001
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		9 127 495,482	6 899 063,600	0,000
CP2-D	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		275 905,415	437 665,103	0,000
ACTIF NET			242 483 034,721	190 942 512,157	232 668 317,088
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			242 646 911,495	191 191 834,027	232 826 155,592

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-03-2018

		Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	01/01/2018	01/01/2017	01/01/2017
		au	au	au
		31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 975 038,123	1 492 938,856	6 655 685,007
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		543 982,925	278 956,357	1 474 238,374
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 431 055,198	1 213 982,499	4 944 489,653
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0,000	0,000	236 956,980
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 023 095,419	677 515,831	4 014 084,158
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	50 399,743	105 363,489
PR2-B REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		533 971,694	350 628,087	2 363 631,680
PR2-C REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		489 123,725	276 488,001	1 545 088,989
REVENUS DES PLACEMENTS		2 998 133,542	2 170 454,687	10 669 769,165
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-300 004,709	-235 927,573	-1 098 919,312
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 698 128,833	1 934 527,114	9 570 849,853
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-76 205,888	-176 635,893	-738 854,372
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 621 922,945	1 757 891,221	8 831 995,481
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-24 099,952	-11 760,550	295 500,001
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		2 597 822,993	1 746 130,671	9 127 495,482
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		24 099,952	11 760,550	-295 500,001
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		118 163,275	32 892,256	476 569,859
PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		67 164,435	55 784,492	-266 728,119
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 807 250,655	1 846 567,969	9 041 837,221

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-03-2018

		Période du	Période du	Période du
		01/01/2018	01/01/2017	01/01/2017
		au	au	au
		31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	2 807 250,655	1 846 567,969	9 041 837,221
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 621 922,945	1 757 891,221	8 831 995,481
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	118 163,275	32 892,256	476 569,859
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	67 164,435	55 784,492	-266 728,119
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	7 007 466,978	11 268 605,997	45 799 141,676
	SOUSCRIPTIONS	86 762 750,422	52 878 358,252	270 642 220,231
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	74 524 200,000	47 389 100,000	238 560 500,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-436 322,348	-340 101,188	-1 666 067,985
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS	12 251 141,514	5 637 334,803	28 378 791,937
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	423 731,256	192 024,637	5 368 996,279
	RACHATS	-79 755 283,444	-41 609 752,255	-224 843 078,555
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-68 451 400,000	-37 240 400,000	-197 637 700,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	396 772,870	264 493,925	1 378 796,017
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS	-11 252 825,106	-4 430 060,993	-23 510 678,294
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-447 831,208	-203 785,187	-5 073 496,278
VARIATION DE L'ACTIF NET		9 814 717,633	13 115 173,966	54 840 978,897
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE LA PERIODE	232 668 317,088	177 827 338,191	177 827 338,191
AN4-B	FIN DE LA PERIODE	242 483 034,721	190 942 512,157	232 668 317,088
AN5	NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE LA PERIODE	2 009 002	1 599 774	1 599 774
AN5-B	FIN DE LA PERIODE	2 069 730	1 701 261	2 009 002
VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE LA PERIODE	115,812	111,157	111,157
B-	FIN DE LA PERIODE	117,156	112,235	115,812
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,71%	3,93%	4,19%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 31/03/2018

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31/03/2018 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux)des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2018. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif net
AC1- A Obligations de sociétés		35 541 540,100	36 393 531,900	15,01%
ATB 2007/1(25 ANS)	3 000	180 000,000	188 676,000	0,08%
ATB SUB 2017 A	50 000	5 000 000,000	5 013 280,000	2,07%
ATL SUB 2017	20 000	2 000 000,000	2 057 840,000	0,85%
ATL 2013/1	1 550	90 740,100	95 507,900	0,04%
ATL 2015/1	10 000	1 000 000,000	1 045 080,000	0,43%
ATL 2015/2 A	10 000	600 000,000	603 456,000	0,25%
ATL 2015/2 C	10 000	1 000 000,000	1 005 944,000	0,42%
ATL 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 047 224,000	0,43%
ATL 2017/1 A	5 000	400 000,000	401 124,000	0,17%
ATTIJARI BANK 2017 SUB/A	30 000	3 000 000,000	3 148 416,000	1,30%
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10 000	1 000 000,000	1 025 152,000	0,42%
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20 000	1 200 000,000	1 219 648,000	0,50%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	997 000,000	1 055 808,000	0,44%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	1 000 000,000	1 042 632,000	0,43%
ATTIJARI LEASING 2016/2	10 000	800 000,000	803 888,000	0,33%
BH SUB 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 054 248,000	0,43%
BNA SUB 2017/1	5 000	500 000,000	525 140,000	0,22%
BTE 2016/A	5 000	400 000,000	404 280,000	0,17%
CHO 2009 / BIAT	3 000	75 000,000	76 327,200	0,03%
CIL 2015/2	10 000	600 000,000	615 392,000	0,25%
CIL 2016/2	20 000	1 600 000,000	1 611 840,000	0,66%
CIL 2017/1	30 000	3 000 000,000	3 138 912,000	1,29%
MEUBLATEX 2015	9 000	900 000,000	942 580,800	0,39%
TL 2015/2	20 000	2 000 000,000	2 009 520,000	0,83%
TL 2017/2 B	50 000	5 000 000,000	5 046 720,000	2,08%
TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	398 800,000	403 864,000	0,17%
UIB SUB 2016/A	10 000	800 000,000	811 032,000	0,33%
AC1-B Emprunts d'Etat		112 641 923,097	116 194 449,486	47,92%
Bons du Trésor Assimilables		112 590 844,613	116 141 465,632	47,90%
BTA 5.5-03/2019 (10 ANS)	667	694 423,400	696 031,509	0,29%
BTA 5.50% 02/2020	5 812	5 666 586,000	5 700 215,983	2,35%
BTA 5.50% 10/2018	2 098	2 054 991,000	2 098 238,540	0,86%
BTA 5.50% 10/2020	3 500	3 364 150,000	3 434 610,274	1,42%
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	3 004	3 101 494,213	3 108 736,731	1,28%
BTA 5.75% JANVIER 2021	9 100	8 878 040,000	8 965 200,548	3,70%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 859 200,000	4 046 465,754	1,67%
BTA 6% JANVIER 2024	11 500	11 040 000,000	11 159 473,973	4,60%
BTA 6% JUIN 2021	3 998	3 918 460,000	4 071 457,437	1,68%
BTA 6% JUIN 2023	5 100	4 865 400,000	5 059 898,630	2,09%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 143 157,534	2,95%
BTA 6,3 MARS 2026	9 200	8 537 370,000	8 562 777,124	3,53%
BTA 6,3 OCTOBRE 2026	5 500	5 315 750,000	5 442 578,493	2,24%
BTA 6.6% MARS 2027	7 600	7 131 170,000	7 134 468,191	2,94%
BTA 6.7% AVRIL 2028	13 480	12 837 920,000	13 536 693,655	5,58%
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	25 528 374,986	10,53%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			453 086,270	0,19%
Emprunt National		51 078,484	52 983,854	0,02%
EN 2014 CAT. A /5	10 266	51 078,484	52 983,854	0,02%
AC1-C Autres Valeurs (Titres OPCVM)		7 941 327,259	7 972 810,776	3,29%
SICAV TRESOR	77 592	7 941 327,259	7 972 810,776	3,29%
Total du portefeuille titres		156 124 790,456	160 560 792,162	66,22%

Les BTA en portefeuille, au 31/03/2018, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 02/01/2014, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement, s'élevant au 31/03/2018 à **453 086,270 DT**, constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 975 038,123 Dinars** du 01/01/2018 au 31/03/2018 contre **1 492 938,856 Dinars** du 01/01/2017 au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2018 Au31/03/2018	Du 01/01/2017 Au31/03/2017	Du 01/01/2017 Au31/12/2017
Revenus des Obligations de sociétés	543 982,925	278 956,357	1 474 238,374
Revenus des Emprunts d'Etat	1 431 055,198	1 213 982,499	4 944 489,653
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0,000	0,000	236 956,980
Total	1 975 038,123	1 492 938,856	6 655 685,007

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à **82 033 941,558 Dinars**, contre **66 821 203,130 Dinars** au 31/03/2017 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
Bons du Trésor à Court Terme	0,000	6 237 743,090	0,000
Certificats de Dépôt	44 777 044,681	33 487 022,778	22 319 115,614
Autres placements (Dépôt à terme)	37 256 896,877	27 096 437,262	40 778 274,630
Total	82 033 941,558	66 821 203,130	63 097 390,244

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Garant (*)	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an					44 608 434,667	44 777 044,681	18,47%
CDP 10J-01/04/2018	6,11%	BIAT	Attijari	5	2 496 611,307	2 500 000,000	1,03%
CDP 10J-02/04/2018	6,11%	BIAT		7	3 495 255,830	3 499 524,859	1,44%
CDP 10J-03/04/2018	6,11%	BIAT		2	998 644,523	999 728,537	0,41%
CDP 10J-04/04/2018	6,11%	BIAT		8	3 994 578,091	3 998 371,496	1,65%
CDP 10J-05/04/2018	6,11%	BIAT		10	4 993 222,614	4 997 286,287	2,06%
CDP 10J-06/04/2018	6,11%	BIAT		18	8 987 800,705	8 993 895,181	3,71%
CDP 10J-07/04/2018	6,11%	BIAT		11	5 492 544,875	5 495 523,891	2,27%
CDP 10J-09/04/2018	6,11%	BIAT		5	2 496 611,307	2 497 288,127	1,03%
CDP 180J-28/05/2018	8,05%	TL		10	4 845 229,512	4 949 658,314	2,04%
CDP 90J-29/05/2018	8,10%	CIL		2	1 968 243,078	1 979 388,974	0,82%
CDP 180J-28/08/2018	8,35%	TL		10	4 839 692,825	4 866 379,015	2,01%

Les certificats de dépôt émis par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (la BIAT) et souscrits par SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ont fait l'objet, à partir du 01/02/2017, d'une garantie à première demande auprès d'Attijari Bank et ce, à concurrence d'un montant maximum de quinze millions de dinars (15 MDT).

AC2-A-2 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		37 000 000,000	37 256 896,877	15,36%
DAT 90J-02/04/2018	6,23%	BIAT	1	2 000 000,000	2 024 305,534	0,83%
DAT 90J-03/04/2018	6,23%	BIAT	1	2 000 000,000	2 024 032,438	0,83%
DAT 90J-05/04/2018	6,23%	BIAT	1	2 500 000,000	2 529 357,808	1,04%
DAT 91J-10/04/2018	6,23%	BIAT	1	1 000 000,000	1 011 196,931	0,42%
DAT 91J-16/04/2018	6,23%	BIAT	1	1 000 000,000	1 010 377,644	0,42%
DAT 90J-18/04/2018	6,23%	BIAT	1	500 000,000	504 984,000	0,21%
DAT 90J-19/04/2018	6,23%	BIAT	1	3 000 000,000	3 029 494,356	1,25%
DAT 91J-23/04/2018	6,23%	BIAT	1	3 000 000,000	3 028 265,425	1,25%
DAT 90J-26/04/2018	6,23%	BIAT	1	1 000 000,000	1 008 875,617	0,42%
DAT 90J-09/05/2018	6,53%	BIAT	1	3 000 000,000	3 022 327,233	1,25%
DAT 91J-15/05/2018	6,53%	BIAT	1	3 000 000,000	3 020 180,383	1,24%
DAT 91J-21/05/2018	6,53%	BIAT	1	500 000,000	502 934,027	0,21%
DAT 92J-05/06/2018	6,61%	BIAT	1	3 500 000,000	3 513 690,850	1,45%
DAT 92J-06/06/2018	6,61%	BIAT	1	1 500 000,000	1 505 650,192	0,62%
DAT 92J-07/06/2018	6,61%	BIAT	1	1 000 000,000	1 003 621,918	0,41%
DAT 92J-08/06/2018	6,61%	BIAT	1	3 000 000,000	3 010 431,123	1,24%
DAT 92J-22/06/2018	6,61%	BIAT	1	3 000 000,000	3 004 346,302	1,24%
DAT 94J-25/06/2018	6,61%	BIAT	1	2 000 000,000	2 002 607,781	0,82%
DAT 92J-29/06/2018	6,61%	BIAT	1	500 000,000	500 217,315	0,21%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à **20 710,687 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/03/2018 à **31 467,088 Dinars** contre **71 344,603 Dinars** au 31/03/2017 représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

Créances d'exploitation	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
R/S sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	31 467,088	70 793,916	178 456,677
R/S sur Emprunt National 2014 CAT. A /5	0,000	97,900	0,000
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	0,000	452,787	0,000
Total	31 467,088	71 344,603	178 456,677

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **1 023 095,419 Dinars** du 01/01/2018 au 31/03/2018 contre **677 515,831 Dinars** du 01/01/2017 au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des Bons du Trésor à CT	0,000	50 399,743	105 363,489
Revenus des Certificats de Dépôt	533 971,694	350 628,087	2 363 631,680
Revenus des autres placements (DAT)	489 123,725	276 488,001	1 545 088,989
Total	1 023 095,419	677 515,831	4 014 084,158

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à **163 876,774 Dinars** contre **249 321,870 Dinars** au 31/03/2017 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
PA 1	Opérateurs créditeurs	104 115,917	81 436,361	98 755,630
PA 2	Autres créditeurs divers	59 760,857	167 885,509	59 082,874
Total		163 876,774	249 321,870	157 838,504

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2018 à **104 115,917 Dinars** contre **81 436,361 Dinars** au 31/03/2017 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
Gestionnaire	41 646,367	32 574,544	39 502,252
Dépositaire	20 823,183	16 287,273	19 751,126
Distributeurs	41 646,367	32 574,544	39 502,252
Total	104 115,917	81 436,361	98 755,630

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2018 à **59 760,857 Dinars** contre **167 885,509 Dinars** au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
Etat, impôts et taxes	16 630,098	13 064,590	16 964,403
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	114 067,800	0,000
Redevance CMF	20 822,985	16 286,972	19 750,824
Rémunération CAC	5 593,800	6 640,307	5 486,707
Jetons de présence	7 479,128	7 479,258	5 999,708
Provision pour charges diverses	9 234,846	10 346,582	10 881,232
Total	59 760,857	167 885,509	59 082,874

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2018 au 31/03/2018 à **300 004,709 Dinars** contre **235 927,573 Dinars** du 01/01/2017 au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	120 001,881	94 371,029	439 567,723
Rémunération du dépositaire	60 000,947	47 185,515	219 783,866
Rémunération des distributeurs	120 001,881	94 371,029	439 567,723
Total	300 004,709	235 927,573	1 098 919,312

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2018 au 31/03/2018 à **76205,888 Dinars** contre **176635,893 Dinars** du 01/01/2017 au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Redevance CMF	60 000,371	47 184,646	219 780,109
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	114 067,800	462 608,408
Impôts et Taxes	7 495,334	5 426,137	26 555,945
Rémunération CAC	5 644,693	6 640,810	20 048,710
Jetons de Présence	1 479,420	1 479,420	5 999,870
Diverses charges d'exploitation	1 586,070	1 837,080	3 861,330
Total	76 205,888	176 635,893	738 854,372

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2018 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2018 (en nominal)

- Montant.....: 200 900 200,000 Dinars
- Nombre de titres: 2 009 002
- Nombre d'actionnaires.....: 2 145

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant.....: 74 524 200,000 Dinars
- Nombre de titres émis.....: 745 242

Rachats effectués (en nominal)

- Montant.....: 68 451 400,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés.....: 684 514

Capital au 31/03/2018 : 230 481 810,831Dinars

- Montant en nominal.....: 206 973000,000 Dinars
- Sommes non capitalisables **(1)**.....: -1 112 380,451 Dinars
- Sommes capitalisées **(2)**.....: 24 621 191,282 Dinars
- Nombre de titres.....: 2 069 730
- Nombre d'actionnaires.....: 2 166

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/03/2018 à **-1 112 380,451 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2018
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	-1 258 158,683
1- Résultat non capitalisables de la période	185327,710
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	118 163,275
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	67 164,435
2- Régularisation des sommes non capitalisables	- 39 549,478
✓ Aux émissions	- 436 322,348
✓ Aux rachats	396 772,870
Total sommes non capitalisables	-1 112 380,451

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2018 à **24 621 191,282 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2018
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	23 898 780,289
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	722 410,993
✓ Aux émissions	8 865 284,763
✓ Aux rachats	- 8 142 873,770
Total des sommes capitalisées	24 621 191,282

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/03/2018 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2018
Résultat capitalisable de la période	2 621 922,945
Régularisation du résultat capitalisable de la période	- 24 099,952
Résultat capitalisable de l'exercice clos	9 127 495,482
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	275 905,415
Sommes capitalisables	12 001 223,890

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2018	31/03/2017
Revenus des placements	1,449	1,276
Charges de gestion des placements	-0,145	-0,139
Revenu net des placements	1,304	1,137
Autres charges d'exploitation	-0,037	-0,104
Résultat d'exploitation	1,267	1,033
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,012	-0,007
Sommes capitalisables de la période	1,255	1,026
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,012	0,007
Variation des +/- valeurs potentielles/titres	0,057	0,019
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,032	0,033
Résultat net de la période	1,356	1,085

4-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/03/2018	31/03/2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,123%	0,123%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,031%	0,092%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	1,077%	0,919%
Actif Net Moyen (En DT)	<u>243 334 143,726</u>	<u>191 359 413,629</u>

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, à partir du 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

4-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes capitalisables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1^{er} janvier 2016.

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 31 MARS 2018

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 Mars 2018.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 31 Mars 2018 totalise **128 555 804,754** TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 31 Mars 2018 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- o L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- o Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 26 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/03/2018
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	6 128 360,148	7 446 788,961	6 062 019,172
b- Obligations et valeurs assimilées	104 380 213,377	112 372 803,883	104 376 850,030
AC2- Placements monétaires et disponibilités			
a- Placements monétaires	2 474 317,530	13 004 279,076	4 496 832,609
b- Disponibilités	15 701 227,141	30 968 313,110	7 773 811,446
AC3- Créances d'exploitation	40 158,704	37 844,214	553 393,144
TOTAL ACTIF	128 724 276,900	163 830 029,244	123 262 906,401
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	76 202,972	77 385,725	74 832,815
PA2- Autres créditeurs divers	92 269,174	196 677,391	86 560,195
TOTAL PASSIF	168 472,146	274 063,116	161 393,010
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	122 489 848,310	155 988 592,629	118 529 445,626
CP2- Sommes distribuables			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	4 720 818,088	6 248 608,596	510,993
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	1 345 138,356	1 318 764,903	4 571 556,772
ACTIF NET	128 555 804,754	163 555 966,128	123 101 513,391
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	128 724 276,900	163 830 029,244	123 262 906,401

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/03/2018
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/01/2018</u> <u>Au</u> <u>31/03/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>Au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>Au</u> <u>31/12/2017</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres			
a- Dividendes	0,000	0,000	281 909,391
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 416 371,287	1 379 649,431	5 659 607,847
PR 2- Revenus des placements monétaires	112 561,706	196 457,375	1 216 791,879
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	1 528 932,993	1 576 106,806	7 158 309,117
CH 1- Charges de gestion des placements	183 046,412	217 167,884	892 553,609
REVENU NET DES PLACEMENTS	1 345 886,581	1 358 938,922	6 265 755,508
CH 2- Autres charges	44 896,916	166 778,384	698 018,312
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 300 989,665	1 192 160,538	5 567 737,196
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	44 148,691	126 604,365	-996 180,424
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	1 345 138,356	1 318 764,903	4 571 556,772
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-44 148,691	-126 604,365	996 180,424
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	99 574,376	96 966,658	-179 256,479
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	956,378	0,031	28 104,933
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1 401 520,419	1 289 127,227	5 416 585,650

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/03/2018

	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/03/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>AU 31/03/2017</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>			
AN 1- <u>RÉSULTANT</u>			
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a- Résultat d'exploitation	1 300 989,665	1 192 160,538	5 567 737,196
Variation des plus (ou moins)			
b- valeurs potentielles sur titres	99 574,376	96 966,658	-179 256,479
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur			
c- cession de titres	956,378	0,031	28 104,933
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000	-5 650 530,210
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a- Souscriptions			
– Capital	34 877 714,938	54 042 177,923	161 410 316,797
– Régularisation des sommes non distribuables	43 084,937	8 580,749	259 943,154
– Régularisation des sommes distribuables	1 611 164,914	2 446 482,066	5 368 154,976
b- Rachats			
– Capital	-31 020 426,515	-32 786 160,699	-177 402 280,159
– Régularisation des sommes non distribuables	-40 501,430	-8 796,071	-223 206,658
– Régularisation des sommes distribuables	-1 418 265,900	-1 468 239,000	-6 110 264,092
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 454 291,363	23 523 172,195	-16 931 280,542
AN 4- <u>ACTIF NET</u>			
a- en début de période	123 101 513,391	140 032 793,933	140 032 793,933
b- en fin de période	128 555 804,754	163 555 966,128	123 101 513,391
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a- en début de période	1 137 190	1 290 385	1 290 385
b- en fin de période	1 174 188	1 494 007	1 137 190
VALEUR LIQUIDATIVE	109,485	109,475	108,251
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,62%	3,57%	3,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2018

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 Mars 2018 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor, et en titre de FCC, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit:

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif Net
<u>Titres OPCVM</u>				
FCP Salamett Plus	60 000	639 413,179	645 000,000	0,50%
FCP HELION MONEO	6 020	615 324,258	634 489,940	0,49%
FCP Salamett CAP	200 000	3 023 415,921	3 082 600,000	2,40%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851,267	519 505,000	0,40%
Tuniso Emiratie Sicav	3 000	308 664,715	317 154,000	0,25%
GENERALE OBLIG SICAV	6 000	619 918,520	619 974,000	0,48%
Fidelity Obligations SICAV	1 856	196 377,330	196 862,208	0,15%
MCP SAFE FUND	1 000	110 374,000	112 775,000	0,09%
Total		6 024 339,190	6 128 360,148	4,77%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif Net
AIL 2013-1	20 000	400 000,000	419 576,153	0,33%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	359 973,000	376 128,616	0,29%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	550 000,000	576 580,822	0,45%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	932 900,000	955 065,625	0,74%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	2 398 950,000	2 465 291,151	1,92%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	800 000,000	819 906,227	0,64%
AMEN BANK SUB 2012	10 000	500 000,000	513 684,559	0,40%
AMEN BANK SUB 2014	10 000	400 000,000	402 126,466	0,31%
AMEN BANK SUB 2016-1	5 000	400 000,000	408 498,849	0,32%
ATB 2007/1	50 000	3 000 000,000	3 144 597,107	2,45%
ATB SUB 2009	50 000	1 250 000,000	1 300 395,507	1,01%
ATB SUB 2017	50 000	5 000 000,000	5 013 266,521	3,90%
ATL SUB 2008 7%	15 000	300 000,000	310 218,082	0,24%
ATL 2011	30 000	600 000,000	603 863,014	0,47%
ATL 2013/1	20 000	1 200 000,000	1 261 524,164	0,98%
ATL 2013/2	30 000	1 800 000,000	1 837 677,778	1,43%
ATL 2014/1	3 700	74 000,000	74 153,920	0,06%
ATL 2014/2	20 000	1 600 000,000	1 681 707,836	1,31%
ATL 2014/3 CA	30 000	1 200 000,000	1 210 194,411	0,94%
ATL 2016/1	10 000	800 000,000	836 558,904	0,65%
ATL 2017/1	1 800	144 000,000	144 405,094	0,11%
ATL 2017/2	20 000	2 000 000,000	2 010 060,274	1,56%
ATL SUB 2017	4 500	450 000,000	463 012,274	0,36%
ATL 2017-2 CAT B	10 000	1 000 000,000	1 004 879,562	0,78%
ATTIJARI LEASING 2014/1	2 000	80 000,000	83 787,397	0,07%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CA	20 000	2 000 000,000	2 098 936,986	1,63%
BH 2009	40 000	2 152 000,000	2 177 221,171	1,69%
BNA SUB 2009	15 000	699 735,000	729 477,900	0,57%
BNA SUB 2017	10 000	1 000 000,000	1 050 279,452	0,82%
BTE 2009	30 000	600 000,000	613 670,137	0,48%
BTE 2010	20 000	600 000,000	614 874,950	0,48%
BTE 2011	33 000	660 000,000	664 700,227	0,52%
BTK 2009 B	35 000	700 000,000	703 010,407	0,55%
BTK 2009 C	10 000	466 400,000	468 441,714	0,36%
CHO 2009	7 000	175 000,000	178 097,042	0,14%
CIL SUB 2008	10 000	200 000,000	202 415,342	0,16%
CIL 2013/1	5 000	100 000,000	101 779,726	0,08%
CIL 2014/1	5 000	200 000,000	208 206,027	0,16%
CIL 2014/2	10 000	400 000,000	404 064,438	0,31%
CIL 2015/1	4 000	300 000,000	307 696,110	0,24%
CIL 2015/2	5 000	240 000,000	251 669,918	0,20%
CIL 2017/1	10 000	1 000 000,000	1 046 307,945	0,81%

EL WIFAK 2013 TF	10 000	200 000,000	210 154,959	0,16%
EL WIFAK 2013 TV	9 000	180 000,000	189 237,781	0,15%
HANNIBAL LEASE 2013/1	20 000	400 000,000	419 495,882	0,33%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	10 000	600 000,000	603 093,041	0,47%
HANNIBAL LEASE 2013/02 TV	15 000	300 000,000	301 529,898	0,23%
HANNIBAL LEASE 2014/1	25 000	1 000 000,000	1 025 653,699	0,80%
HANNIBAL LEASE 2015-1	10 000	600 000,000	634 023,452	0,49%
HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	500 000,000	500 344,110	0,39%
HANNIBAL LEASE 2017-2	5 000	500 000,000	522 216,438	0,41%
HANNIBAL LEASE 2017-3	10 000	1 000 000,000	1 011 397,260	0,79%
STB 2008/1 CAT D	50 000	3 200 000,000	3 359 196,300	2,61%
STB 2008/2 6.5%	35 000	1 531 250,000	1 540 412,329	1,20%
STB 2010/1	60 000	1 200 000,000	1 201 366,067	0,93%
STB 2011 SUB	20 000	800 000,000	807 149,484	0,63%
TL SUB 2013	20 000	400 000,000	421 437,493	0,33%
TL 2013/1	10 000	200 000,000	205 579,310	0,16%
TL SUB 2013/2	10 000	200 000,000	201 789,173	0,16%
TL 2014/1	20 000	1 600 000,000	1 687 120,658	1,31%
TL 2014/2	20 000	1 600 000,000	1 629 268,164	1,27%
Tunisie Leasing 2016-1 CAT B	10 000	1 000 000,000	1 061 320,548	0,83%
Tunisie Leasing 2016-1 CAT C	10 000	800 000,000	804 131,068	0,63%
Tunisie Leasing 2017-1 CAT A	10 000	1 000 000,000	1 049 312,877	0,82%
UBCI 2013	10 000	600 000,000	627 274,521	0,49%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	466 930,000	481 443,971	0,37%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	3 000 000,000	3 099 241,644	2,41%
UIB 2011	20 000	800 000,000	823 206,190	0,64%
UIB 2011/2	22 000	313 720,000	316 199,154	0,25%
UIB 2012/1	20 000	571 000,000	577 391,231	0,45%
UIB SUB 2015	10 000	600 000,000	627 929,425	0,49%
UNIFACTOR 2013	20 000	400 000,000	410 476,704	0,32%
UNIFACTOR 2015	12 500	750 000,000	754 355,918	0,59%
Total		65 045 858,000	66 840 758,554	51,99%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'actif net
BTA 6% Juin 2021	1 000	975 612,450	1 013 880,943	0,79%
BTA 6% Juin 2021	1 000	972 668,440	1 010 936,933	0,79%
BTA 6% Avril 2023	4 500	4 413 009,960	4 621 908,590	3,60%
BTA 6% Janvier 2024	8 300	7 972 922,730	8 059 151,771	6,27%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	976 106,740	999 166,466	0,78%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	974 485,620	997 545,346	0,78%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	973 722,800	996 782,526	0,78%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	485 804,060	497 333,923	0,39%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	486 421,050	497 950,913	0,39%

BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 676 511,500	15 454 078,623	12,02%
BTA 6.7 % Avril 2028	500	463 410,015	489 328,919	0,38%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			-282 586,500	-0,22%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	3 062 500,000	3 183 976,370	2,48%
Total		36 433 175,365	37 539 454,823	29,20%

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Billets de trésorerie	Echéance	Aval	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'actif net
SOMOCER 1,5 MD 350 J 7,5%	27/06/2018	-	1 418 446,602	1 479 728,158	1,15%
SOMOCER 1 MD 180 J 7%	07/05/2018	-	972 946,860	994 589,372	0,77%
TOTAL			2 391 393,462	2 474 317,530	1,92%

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2018, à **15 701 227,141 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Retenue à la source achat BTA	40 158,704	37 844,214	135 665,144
Titres de créance échus "annuité BH 2009"	0,000	0,000	417 728,000
Total	40 158,704	37 844,214	553 393,144

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Rémunération à payer au gestionnaire	61 230,248	74 508,533	63 032,819
Rémunération à payer au dépositaire	14 972,724	2 877,192	11 799,996
Total	76 202,972	77 385,725	74 832,815

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Frais de publication	291,688	595,218	196,668
Jeton de présence	15 579,842	15 580,052	12 497,702
Redevances CMF	10 377,657	12 628,133	10 683,180
Honoraires du commissaire aux comptes	41 129,642	38 993,390	33 929,642
crédeurs divers	24 890,345	13 045,908	29 253,003
Etat, contribution conjoncturelle	0,000	115 834,690	0,000
Total	92 269,174	196 677,391	86 560,195

Les créiteurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Retenues à la source	23 643,584	11 679,613	25 758,875
TCL	1 246,761	1 366,295	3 494,128
TOTAL	24 890,345	13 045,908	29 253,003

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le premier trimestre 2018 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2017

Montant	118 529 445,626
Nombre de titres	1 137 190
Nombre d'actionnaires	462

Souscriptions réalisées

Montant	34 877 714,938
Nombre de titres émis	334 537
Nombre d'actionnaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	-31 020 426,515
Nombre de titres rachetés	297 539
Nombre d'actionnaires sortants	11

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	956,378
Régularisation des sommes non distribuables	2 583,507
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	99 574,376

Capital au 31/03/2018

Montant	122 489 848,310
Nombre de titres	1 174 188
Nombre d'actionnaires	454

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 Mars 2018 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	1 300 989,665
Régularisation du résultat distribuable de la période	44 148,691
Résultat distribuable des exercices antérieurs	4 572 163,904
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	148 654,184
SOMMES DISTRIBUTABLES	6 065 956,444

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017	Du 01/01/2017
	Au 31/03/2018	Au 31/03/2017	Au 31/12/2017
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	281 909,391
Revenus des bons de trésor assimilables	429 731,914	427 297,726	1 850 482,783
Revenus des obligations et titres FCC	986 639,373	952 351,705	3 809 125,064
TOTAL	1 416 371,287	1 379 649,431	5 941 517,238

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017	Du 01/01/2017
	Au 31/03/2018	Au 31/03/2017	Au 31/12/2017
Revenus des billets de trésorerie	34 497,444	0,000	107 485,124
Revenus des certificats de dépôt	0,000	77 218,524	443 770,302
Revenus des placements à terme	638,936	59 222,588	164 970,815
Revenus des prises en pension livrées	0,000	18 777,784	146 006,328
Intérêts des comptes de dépôt	77 425,326	41 238,479	354 559,310
TOTAL	112 561,706	196 457,375	1 216 791,879

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017	Du 01/01/2017
	Au 31/03/2018	Au 31/03/2017	Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	179 873,684	214 290,692	880 753,613
Rémunération du dépositaire	3 172,728	2 877,192	11 799,996
TOTAL	183 046,412	217 167,884	892 553,609

CH2- Autres charges

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017	Du 01/01/2017
	Au 31/03/2018	Au 31/03/2017	Au 31/12/2017
Commissaire aux comptes	7 200,000	7 200,000	29 200,000
Redevance CMF	30 486,070	36 319,274	149 275,190
Publicité et publication	295,020	395,020	1 296,470
Jetons de présence	3 082,140	3 080,052	12 497,702
TCL	3 824,246	3 940,268	18 127,243
Contribution conjoncturelle	0,000	115 834,690	487 583,123
Autres	9,440	9,080	38,584
TOTAL	44 896,916	166 778,384	698 018,312

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
• Revenus des placements	1,302	1,055	6,295
• Charges de gestion des placements	-0,156	-0,145	-0,785
• Revenu net des placements	1,146	0,910	5,510
• Autres charges d'exploitation	-0,038	-0,112	-0,614
• Résultat d'exploitation	1,108	0,798	4,896
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,038	0,085	-0,876
• Sommes distribuables de la période	1,146	0,883	4,020
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,038	-0,085	0,876
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,085	0,065	-0,158
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,001	0,000	0,025
Résultat net de la période	1,194	0,863	4,763

4-2 Ratios de gestion des placements

	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,148%	0,147%	0,599%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,036%	0,113%	0,469%
• Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	1,052%	0,809%	3,737%
• Actif net moyen	123 614 472,286	147 289 314,806	148 981 488,356

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.

TUNISIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2018

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 614.696.158, un actif net de D : 612.779.321 et un bénéfice de la période de D : 6.251.233.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriel ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 27 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2018
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	<u>330 257 596</u>	<u>430 280 673</u>	<u>345 793 685</u>
Obligations et valeurs assimilées		328 708 835	422 791 381	344 049 225
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 548 760	7 489 292	1 744 460
Placements monétaires et disponibilités		<u>284 437 746</u>	<u>148 450 764</u>	<u>276 724 782</u>
Placements monétaires	5	284 436 231	148 444 646	276 723 711
Disponibilités		1 515	6 118	1 071
Créances d'exploitation	6	<u>816</u>	<u>1 037 774</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>614 696 158</u>	<u>579 769 211</u>	<u>622 518 467</u>
PASSIF				
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-	29 777 387
Opérateurs créditeurs	7	1 483 475	1 454 733	1 517 688
Autres créditeurs divers	8	433 362	1 320 903	2 465 357
TOTAL PASSIF		<u>1 916 838</u>	<u>2 775 636</u>	<u>33 760 432</u>
ACTIF NET				
Capital	9	586 233 873	553 128 255	568 796 141
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		20 559 087	19 172 643	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		5 986 361	4 692 677	19 961 894
ACTIF NET		<u>612 779 321</u>	<u>576 993 575</u>	<u>588 758 035</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>614 696 158</u>	<u>579 769 211</u>	<u>622 518 467</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2018	Période du 01/01 au 31/03/2017	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	10	4 267 850	4 896 079	21 167 275
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 267 821	4 894 618	20 954 716
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		29	1 461	212 559
Revenus des placements monétaires	11	3 684 107	2 281 156 (*)	8 862 155
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 951 956	7 177 235	30 029 430
Intérêts des mises en pensions	12	(196 377)	(87 075) (*)	(204 460)
Charges de gestion des placements	13	(1 745 265)	(1 711 451)	(7 024 036)
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 010 314	5 378 709	22 800 934
Autres produits		285	-	11 549
Autres charges	14	(169 855)	(188 722)	(713 907)
Contribution conjoncturelle		-	(381 595)	(1 547 581)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 840 744	4 808 392	20 550 995
Régularisation du résultat d'exploitation		145 617	(115 715)	(589 101)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 986 361	4 692 677	19 961 894
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(145 617)	115 715	589 101
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		159 049	(8 104)	(284 301)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		251 440	1 325 651	2 610 821
		6 251 233	6 125 939	22 877 515

(*) Il s'agit d'un reclassement de D : 159.285 correspondant aux intérêts courus sur pensions livrées n'ayant pas été déduits des intérêts des mises en pensions et ayant été présentés au 31 mars 2017, au 30 juin 2017 et au 30 septembre 2017 parmi les intérêts des dépôts à terme au lieu d'être présentés en déduction des intérêts des mises en pensions de la période.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2018	Période du 01/01 au 31/03/2017	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	6 251 233	6 125 939	22 877 515
Résultat d'exploitation	5 840 744	4 808 392	20 550 995
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	159 049	(8 104)	(284 301)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	251 440	1 325 651	2 610 821
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	17 770 053	(16 767 994)	(21 755 110)
Souscriptions			
- Capital	129 813 995	98 804 521	426 581 505
- Régularisation des sommes non distribuables	50 345	87 182	10 077 010
- Régularisation des sommes distribuables	5 545 166	3 815 438	14 047 015
Rachats			
	(112 797 521)	(114 871 802)	(446 973 340)
- Capital			
- Régularisation des sommes non distribuables	(39 576)	(113 950)	(10 851 184)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 802 356)	(4 489 383)	(14 636 116)
VARIATION DE L'ACTIF NET	24 021 286	(10 642 055)	1 122 405
ACTIF NET			
En début de période	588 758 035	587 635 630	587 635 630
En fin de période	612 779 321	576 993 575	588 758 035
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	3 444 939	3 573 244	3 573 244
En fin de période	3 548 000	3 472 149	3 444 939
VALEUR LIQUIDATIVE	172,711	166,178	170,905
TAUX DE RENDEMENT	1,06%	1,05%	3,92%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS", "AMEN BANK" étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2018.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins values potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2018 à D : 330.257.596 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/03/2018	% actif net
Obligations et valeurs assimilées		319 771 361	328 708 835	53,64%
Obligations des sociétés		136 942 640	140 816 012	22,98%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	880 000	919 491	0,15%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	825 000	864 871	0,14%
AIL 2013-1 TF	33 844	676 880	709 222	0,12%
AIL 2014-1 TF	20 000	797 600	833 058	0,14%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	4 691 280	4 826 401	0,79%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	1 040 000	1 066 002	0,17%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	1 445 000	1 483 797	0,24%
AMEN BANK SUB 2012 B	11 350	563 683	580 285	0,09%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	40 000	3 200 000	3 267 991	0,53%
AMEN BANK SUB,2009 A	52 850	2 464 924	2 518 830	0,41%
AMEN BANK SUB,2009 B	4 000	186 560	191 193	0,03%
AMEN BANK SUB,2014-C	54 127	2 165 080	2 176 590	0,36%
AMEN BANK SUB.2017-1 A TF 7.4%	40 000	4 000 000	4 217 986	0,69%
ATB 2007/1 D	8 000	480 000	503 612	0,08%
ATB SUB 09 TR,A L,A2	20 000	500 000	520 653	0,08%
ATB SUB 09 TR,B L,B2	20 000	1 599 800	1 665 182	0,27%
ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2,05	8 000	800 000	802 283	0,13%
ATL 2011 TF	28 000	559 560	563 222	0,09%
ATL 2013-1 TF	33 000	1 979 550	2 081 206	0,34%
ATL 2013-2 TF	40 000	2 400 000	2 451 887	0,40%
ATL 2014-1	25 000	499 460	500 682	0,08%
ATL 2014-2 CAT B	10 000	400 000	420 010	0,07%
ATL 2014-3 CAT A	21 000	840 000	847 136	0,14%
ATL 2014-3 CAT C	13 000	1 040 000	1 049 068	0,17%
ATL 2015-1 CAT, A TF	10 000	600 000	626 358	0,10%
ATL 2015-2 CAT,A - TF 7,5%	20 000	1 200 000	1 206 904	0,20%
ATL 2016-1 CAT, A - TF 7,5%	17 000	1 360 000	1 422 150	0,23%
ATL 2017-1 C TF 7.8%	30 000	3 000 000	3 008 719	0,49%
ATTIJARI BANK SUB, 2015-CAT,AF	50 000	3 000 000	3 074 446	0,50%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A -TF 7.4%	40 000	4 000 000	4 197 874	0,69%
ATTIJARI LEAS, SUB14	5 000	400 000	406 523	0,07%
ATTIJARI LEASING 2014-1 B	10 000	400 000	418 937	0,07%
ATTIJARI LEASING 2015/1 B TF	5 000	500 000	529 405	0,09%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	20 000	2 000 000	2 009 979	0,33%
BH 2009	75 000	4 035 000	4 077 654	0,67%
BH 2013-1	20 000	856 000	891 334	0,15%
BH SUBORDONNE 2015 CAT,A TF	131 328	7 896 134	8 284 488	1,35%
BH SUBORDONNE 2016-1 CAT,A TF	50 000	4 000 000	4 214 093	0,69%

BNA SUBORDONNE 2009	20 000	932 800	972 457	0,16%
BNA SUB. 2017-1-CAT.A-TF 7.4%	20 000	2 000 000	2 100 559	0,34%
BTE 2009	24 600	492 000	503 209	0,08%
BTE 2010 B	25 900	1 683 500	1 725 813	0,28%
BTE 2011 A	2 500	50 000	50 386	0,01%
BTE 2011 B	30 000	2 100 000	2 114 671	0,35%
BTK 2009 CAT,C	15 000	699 600	702 942	0,11%
BTK 2009 CAT,D	8 500	510 000	512 223	0,08%
BTK 2012/1 B	48 160	1 375 718	1 401 833	0,23%
BTK SUBORDONNE 2014-1	30 000	1 200 000	1 220 685	0,20%
CHO 2009	6 000	150 000	152 798	0,02%
CIL 2013/1 CAT B TF	20 000	1 200 000	1 222 119	0,20%
CIL 2014/1	12 000	480 000	499 694	0,08%
CIL 2014/2	15 000	600 000	606 097	0,10%
CIL 2015/1 TF 7,65%	15 000	900 000	943 762	0,15%
CIL 2015/2 TF 7,65%	19 000	1 140 000	1 169 245	0,19%
CIL 2016/2	25 000	2 000 000	2 014 794	0,33%
CIL 2016-1 CAT,A - TF 7,50%	20 000	1 600 000	1 684 164	0,27%
CIL 2017-1 TF 7,6%	20 000	2 000 000	2 092 616	0,34%
CIL 2017/2 TF 7,95%	25 000	2 500 000	2 507 405	0,41%
HANNIBAL LEAS,2013/1	15 000	300 000	314 473	0,05%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	20 000	400 000	402 020	0,07%
HL 2015-01 CAT,A - 7	10 000	600 000	634 023	0,10%
MODERN LEASING 2012	25 000	1 000 000	1 005 983	0,16%
SERVICOM 2016	3 000	300 000	302 609	0,05%
STB 2008/1	11 250	492 188	515 442	0,08%
STB 2008/2	27 000	1 181 250	1 188 319	0,19%
STB 2010/1	50 000	2 332 000	2 334 439	0,38%
TL 2012/1 B TF	35 000	1 395 400	1 459 992	0,24%
TL 2012-2 B	20 000	800 000	808 529	0,13%
TL 2013-1 CAT B TF	25 000	1 499 790	1 542 729	0,25%
TL 2014-2 CAT,A TF	17 000	680 000	692 040	0,11%
TL 2014-2 CAT,B TF	10 000	800 000	814 634	0,13%
TL 2015-1 - CAT B TF	17 062	1 706 200	1 800 433	0,29%
TL 2015-2 - CAT,A - TF 7,5%	26 860	1 611 600	1 619 018	0,26%
TL 2016-1 CAT,B TF 7,75%	22 993	2 299 300	2 440 294	0,40%
TL SUB 2013-2 CAT A	5 000	100 000	100 886	0,02%
TL SUB 2013-2 CAT B	19 000	1 140 000	1 150 444	0,19%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,A TF	3 000	180 000	188 384	0,03%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,B TF	6 850	685 000	717 736	0,12%
TL SUBORDONNE 2016 CAT,B TF	20 000	2 000 000	2 010 667	0,33%
TL 2017-1 - CAT.A - TF 7.55%	6 269	626 900	657 814	0,11%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	30 000	3 000 000	3 152 837	0,51%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	30 000	3 000 000	3 027 182	0,49%
TL 2018-1 CAT.A TF 7,95%	10 000	1 000 000	1 005 750	0,16%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM + 2,3%	20 000	2 000 000	2 005 272	0,33%
TUNISIE FACTORING 2014-1	15 000	600 840	608 348	0,10%
UBCI 2013	15 000	900 000	940 912	0,15%
UIB 2009/1 TR A	20 000	400 000	411 875	0,07%
UIB 2009/1 TR B	30 000	1 399 200	1 442 747	0,24%
UIB 2009/1 TR C	50 000	3 000 000	3 099 242	0,51%

UIB 2011/1 TR B	30 000	2 100 000	2 163 214	0,35%
UIB 2011/2	42 000	597 577	602 535	0,10%
UIB 2012/1 A	64 200	1 820 267	1 842 186	0,30%
UIB SUB 2016 CAT A TF	40 000	3 200 000	3 244 116	0,53%
UIB SUBORDONNE 2015 CAT,A-TF	15 000	900 000	941 894	0,15%
Obligations de L'ETAT		7 027 997	7 302 635	1,19%
EMPRUNT NATIONAL 2014-A	69 040	336 250	352 622	0,06%
EMPRUNT NATIONAL 2014-B	83 553	6 679 630	6 937 329	1,13%
EMPRUNT NATIONAL 2014-C	145	12 117	12 683	0,00%
Bons du trésor assimilables		175 800 725	180 590 189	29,47%
BTA 11/02/2022 6%	18 983	18 371 018	18 650 974	3,04%
BTA 11/03/2026 6,3%	10 043	9 356 059	9 400 656	1,53%
BTA 11/08/2022 5,6%	46 719	44 354 406	46 300 851	7,56%
BTA 12/01/2024 6%	13 730	12 966 166	13 136 959	2,14%
BTA 12/02/2020 5,5%	35 810	35 047 277	35 603 847	5,81%
BTA 12/10/2018 5,5%	6 100	6 036 972	6 202 245	1,01%
BTA 12/10/2023 6%	12 191	11 256 919	11 696 513	1,91%
BTA 13/01/2021 5,75%	20 000	19 409 707	19 813 746	3,23%
BTA 14/06/2021 6%	4 543	4 435 812	4 646 919	0,76%
BTA 14/10/2020 5,5%	5 701	5 596 543	5 743 386	0,94%
BTA 14/10/2026 6,3%	2 500	2 300 000	2 378 144	0,39%
BTA 15/06/2023 6%	7 018	6 575 596	6 911 034	1,13%
BTA 15/07/2032 7,5%	100	94 250	104 914	0,02%
Titres d'OPCVM		1 499 945	1 548 760	0,25%
<u>Actions SICAV</u>		1 499 945	1 548 760	0,25%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 548 760	0,25%
TOTAL		321 271 306	330 257 596	53,90%
Pourcentage par rapport au total des actifs				53,73%

Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2018 à D : 284.436.231 et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif net
Dépôts à vue		46 252 443	46 334 429	7,56%
AMEN BANK ARIANA		38	71	0,00%
AMEN BANK CHARGUIA II		129	131	0,00%
AMEN BANK HAMMAM SOUSSE		52	97	0,00%
AMEN BANK PASTEUR		44 331 801	44 400 198	7,25%
AMEN BANK SFAX		39	41	0,00%
AMEN BANK SIEGE		1 920 365	1 933 871	0,32%
AMEN BANK SOUSSE		19	19	0,00%
Dépôts à terme		75 334 000	77 390 403	12,63%
AMEN BANK PASTEUR		13 000 000	13 245 498	2,16%
BH		62 334 000	64 144 905	10,47%
Certificats de dépôt	135 500 000	132 342 334	133 511 168	21,79%
TUNISIE LEASING au 16/05/2018 à 8,2% pour 190 jours	1 500 000	1 450 221	1 488 210	0,24%
BTL au 07/05/2018 à 8,18% pour 180 jours	3 000 000	2 905 697	2 981 139	0,49%
TUNISIE LEASING au 26/06/2018 à 8,2% pour 210 jours	2 000 000	1 926 960	1 970 089	0,32%
BH au 05/04/2018 à 7,98% pour 100 jours	5 000 000	4 913 256	4 996 530	0,82%
BH au 27/04/2018 à 8,23% pour 120 jours	4 500 000	4 403 877	4 479 173	0,73%
BTK au 09/05/2018 à 7,61% pour 365 jours	2 000 000	1 885 392	1 988 068	0,32%
BTK au 17/05/2018 à 7,61% pour 365 jours	2 500 000	2 356 740	2 481 945	0,41%
TUNISIE LEASING au 06/04/2018 à 8,1% pour 190 jours	5 000 000	4 836 011	4 995 684	0,82%
BH au 19/12/2018 à 8,43% pour 350 jours	1 000 000	939 400	954 637	0,16%
BH au 05/04/2018 à 8,3% pour 90 jours	3 500 000	3 443 081	3 497 470	0,57%
BH au 10/01/2019 à 8,65% pour 360 jours	3 500 000	3 277 082	3 324 143	0,54%
UIB au 02/05/2018 à 8,23% pour 90 jours	5 000 000	4 919 359	4 972 224	0,81%
TSB au 09/05/2018 à 8,25% pour 90 jours	1 500 000	1 475 750	1 489 761	0,24%
BH au 08/02/2019 à 8,68% pour 360 jours	2 000 000	1 872 212	1 888 895	0,31%
BH au 01/10/2018 à 8,6% pour 230 jours	1 500 000	1 437 501	1 450 272	0,24%
UIB au 15/05/2018 à 8,23% pour 90 jours	3 000 000	2 951 616	2 976 345	0,49%
UIB au 25/05/2018 à 8,23% pour 100 jours	2 000 000	1 964 240	1 980 689	0,32%
AMEN BANK au 17/05/2018 à 8,23% pour 90 jours	2 000 000	1 967 744	1 983 513	0,32%
TUNISIE LEASING au 21/06/2018 à 8,35% pour 120 jours	1 000 000	978 336	985 377	0,16%
BH au 09/10/2018 à 8,63% pour 230 jours	1 000 000	958 196	965 285	0,16%
BH au 19/10/2018 à 8,63% pour 240 jours	1 000 000	956 477	963 550	0,16%
CIL au 26/06/2018 à 8,35% pour 120 jours	1 000 000	978 336	984 474	0,16%
BH au 26/07/2018 à 8,58% pour 150 jours	3 000 000	2 917 161	2 935 938	0,48%

TUNISIE LEASING au 27/06/2018 à 8,35% pour 120 jours	2 000 000	1 956 673	1 968 588	0,32%
BH au 17/08/2018 à 8,58% pour 170 jours	1 500 000	1 453 273	1 462 069	0,24%
BH au 27/08/2018 à 8,6% pour 180 jours	1 500 000	1 450 527	1 459 322	0,24%
TSB au 30/05/2018 à 8,33% pour 90 jours	2 000 000	1 967 360	1 978 602	0,32%
BH au 24/02/2019 à 8,7% pour 360 jours	1 000 000	935 971	941 484	0,15%
BH au 25/02/2019 à 8,7% pour 360 jours	1 000 000	935 971	941 306	0,15%
UIB au 04/06/2018 à 8,31% pour 90 jours	3 000 000	2 951 155	2 965 266	0,48%
BH au 26/07/2018 à 8,7% pour 140 jours	4 500 000	4 382 186	4 402 383	0,72%
CIL au 06/06/2018 à 8,38% pour 90 jours	1 000 000	983 584	987 962	0,16%
BH au 05/09/2018 à 8,77% pour 180 jours	4 500 000	4 348 771	4 368 095	0,71%
CIL au 08/05/2018 à 8,38% pour 60 jours	1 000 000	988 981	993 205	0,16%
TSB au 12/06/2018 à 8,33% pour 92 jours	500 000	491 662	493 475	0,08%
TUNISIE LEASING au 04/04/2018 à 7,95% pour 20 jours	6 500 000	6 477 134	6 496 570	1,06%
BH au 03/09/2018 à 8,8% pour 160 jours	2 000 000	1 939 778	1 941 660	0,32%
TUNISIE LEASING au 18/04/2018 à 8% pour 20 jours	9 000 000	8 968 142	8 972 920	1,46%
TUNISIE LEASING au 08/05/2018 à 8,1% pour 40 jours	2 500 000	2 482 161	2 483 499	0,41%
AMEN BANK au 31/08/2018 à 8,75% pour 153 jours	15 000 000	14 569 750	14 572 562	2,38%
AMEN BANK au 31/05/2018 à 7,25% pour 61 jours	14 000 000	13 864 081	13 866 309	2,26%
TUNISIE LEASING au 19/04/2018 à 8% pour 20 jours	5 500 000	5 480 531	5 482 478	0,89%
Bons de trésor à court terme	28 265	26 989 520	27 200 231	4,44%
BTC 52 au 20/11/2018-5,81%	2 000	1 891 046	1 920 224	0,31%
BTC 52 au 18/12/2018-5,81%	5 000	4 722 570	4 782 834	0,78%
BTC 52 au 18/12/2018-5,81%	4 000	3 782 092	3 827 075	0,62%
BTC 52 au 18/12/2018-5,81%	1 265	1 207 697	1 212 634	0,20%
BTC 52 au 18/12/2018-5,81%	2 500	2 387 120	2 396 584	0,39%
BTC 52 au 18/12/2018-5,81%	1 500	1 432 714	1 438 039	0,23%
BTC 52 au 18/12/2018-5,81%	3 500	3 342 999	3 355 424	0,55%
BTC 52 au 15/01/2019-5,81%	2 000	1 885 005	1 905 700	0,31%
BTC 52 au 12/02/2019-6,00%	1 500	1 414 205	1 421 057	0,23%
BTC 13 au 06/06/2018-6,10%	5 000	4 924 074	4 940 660	0,81%
Total général		280 918 297	284 436 231	46,42%
Pourcentage par rapport au total des actifs				46,27%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 Mars 2018 un solde de D : 816 contre D : 1.037.774 à la même date de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	425 702	-
Ventes titres à encaisser	816	612 070	-
Autres	-	3	-
Total	816	1 037 774	-

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2018 à D : 1.483.475 contre D : 1.454.733 au 31.03.2017 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Montant HT	1 466 609	1 450 382	1 513 148
TVA	278 656	261 069	272 367
Total TTC	1 745 265	1 711 451	1 785 515
Retenue à la source	261 790	256 718	267 827
Net à payer	1 483 475	1 454 733	1 517 688

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2018 à D : 433.362 contre D : 1.320.903 au 31.03.2017, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	50 941	49 435	49 793
Retenues à la source sur commissions	261 790	256 718	267 827
TCL à payer	7 192	14 164	14 632
Contribution conjoncturelle	-	381 595	-
Achat titres à payer	-	611 227	1 910 429
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	105 675	-	214 912
Autres	7 764	7 764	7 764
Total	433 362	1 320 903	2 465 357

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Mars 2018 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	568 796 141
Nombre de titres	3 444 939
Nombre d'actionnaires	13 059

Souscriptions réalisées

Montant	129 813 995
Nombre de titres émis	786 224
Nombre d'actionnaires nouveaux	663

Rachats effectués

Montant	(112 797 521)
Nombre de titres rachetés	(683 163)
Nombre d'actionnaires sortants	(755)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	159 049
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	251 440
Régularisation des sommes non distribuables	10 769

Capital au 31-03-2018

Montant	586 233 873
Nombre de titres	3 548 000
Nombre d'actionnaires	12 967

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 4.267.850 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2018, contre D : 4.896.079 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Année 2017
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	1 619 214	2 045 082	8 670 031
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA)	2 648 607	2 849 536	12 284 685
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>			
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>			
- intérêts	29	1 461	3 928
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	208 632
TOTAL	4 267 850	4 896 079	21 167 275

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2018 à D : 3.684.107, contre D : 2.281.156 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2017 et représente le montant des intérêts courus au titre du premier trimestre 2018 sur les dépôts, les certificats de dépôt et les bons de trésor à court terme qui se détaille ainsi :

	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Année 2017
Intérêts des certificats de dépôt	1 894 371	1 024 438	4 658 677
Intérêts des dépôts à vue	82 497	598 838	778 797
Intérêts des BTCT	206 653	-	-
Intérêts des dépôts à terme (*)	1 500 586	657 881	3 424 681
TOTAL	3 684 107	2 281 156	8 862 155

(*) Il s'agit d'un reclassement en 2017 de D : 159.285 correspondant aux intérêts courus sur pensions livrées n'ayant pas été déduits des intérêts des mises en pensions et ayant été présentés au 31 mars 2017, au 30 juin 2017 et au 30 septembre 2017 parmi les intérêts des dépôts à terme au lieu d'être présentés en déduction des intérêts des mises en pensions de la période.

Note 12 : Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2018 à D : 196.377, contre D : 87.075 pour la même période de l'exercice 2017 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2018 à D : 1.745.265, contre D : 1.711.451 pour la même période de l'exercice 2017 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du premier trimestre 2018.

	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Année 2017
Rémunération du gestionnaire	1 745 265	1 711 451	7 024 036
TOTAL	1 745 265	1 711 451	7 024 036

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.01 au 31.03.2018 à D : 169.855, contre D : 188.722 pour la même période de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Année 2017
Redevance CMF	146 661	145 038	595 257
TCL	21 119	31 233	102 148
Autres	2 075	12 450	16 502
TOTAL	169 855	188 722	713 907

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK" , assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI & Mr Sofiène BEN AMIRA.

Bilan consolidé du groupe CARTE
Arrêté au 31/12/2017
(en dinars)

ACTIFS NETS	Note	2017	2016
AC1 Actifs incorporels	11.1	-1 138 499	-1 424 442
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		207 073	593 934
AC13 Fonds commercial		90 421	90 421
Ecart d'acquisition négatif	11.1	-1 527 610	-2 657 667
Ecart d'acquisition positif	11.1	91 617	548 871
Ecart d'acquisition	11.1	-1 435 992	-2 108 796
AC2 Actifs corporels d'exploitation	11.2	24 232 642	27 041 260
AC21 Installations techniques et machines		21 356 077	21 720 015
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		2 876 564	5 321 245
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		-	-
AC3 Placements	11.3	348 707 990	322 065 272
Participations mises en équivalence		4 444 484	3 585 132
AC31 Terrains et constructions	11.3.1	104 083 797	97 857 129
AC310 Terrains et constructions d'exploitation		96 135 170	89 263 861
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		7 948 627	8 593 268
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		74 077 449	-
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		74 077 449	-
AC321 Parts dans les entreprises liées		-	-
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises		-	-
AC33 Autre Placements financiers	11.3.2	166 032 585	220 567 381
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP		7 836 267	68 306 500
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe		102 288 326	118 259 201
AC334 Autres prêts		4 191 377	3 126 283
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		40 000 000	21 754 395
AC336 Autres		11 716 615	9 121 002
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		69 675	55 631
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte		-	-
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques		59 915 762	45 511 930
AC510 Provision pour primes non acquises		15 863 295	10 870 453
AC520 Provision d'assurance vie		-	-
AC530 Provision pour sinistres vie		641 497	342 236
AC531 Provision pour sinistres non vie		43 410 971	34 299 240
AC6 Créances		61 342 780	52 874 187
AC610 Primes acquises et non émises		5 550 336	10 475 622
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		22 592 768	8 029 731
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		4 401 253	3 001 986
AC63 Autres créances		-3 268 347	-2112 444
AC631 Personnel		57 029	61 029
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques		16 577 865	13 250 674
AC633 Débiteur divers		15 431 877	20 167 590
AC7 Autres éléments d'actif		27 284 833	38 931 652
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		17 458 593	30 296 545
AC72 Charges reportées		-	-
AC721 Frais d'acquisition reportés		1 665 875	1 574 207
AC722 Autres charges à répartir		-	7 123
AC73 Comptes de régularisation Actif		-	-
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus		5 385 459	4 540 897
AC732 Estimation de réassurances - acceptation		-	-
AC733 Autres comptes de régularisation		2 774 906	2 512 883
Total de l'actif		520 345 509	484 999 862

Bilan consolidé du groupe CARTE
Arrêté au 31/12/2017
(en dinars)

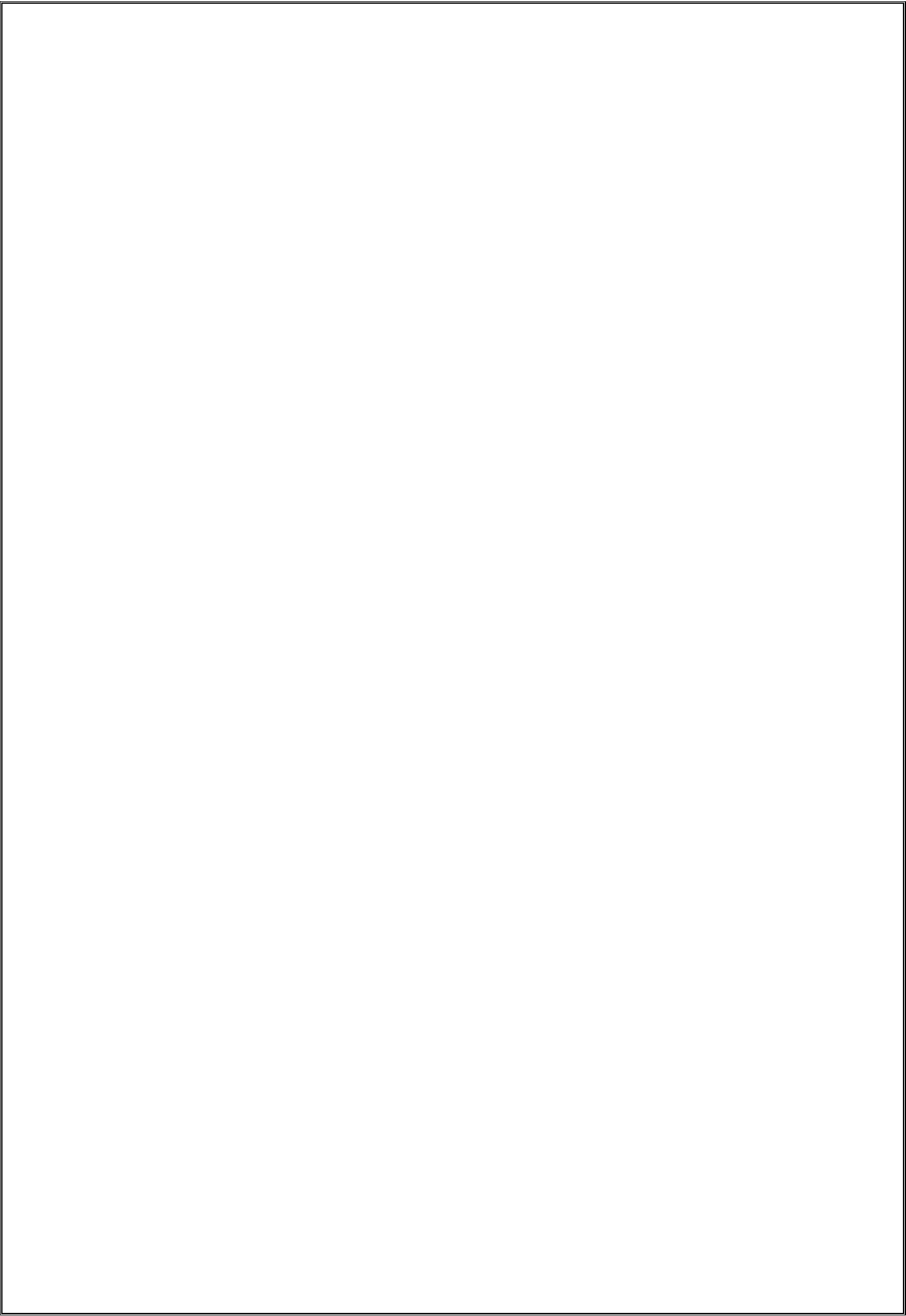
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2017	2016
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent	12.1.1	25 000 000	25 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		-578 717	-600 000
CP4 Autres capitaux propres		578 717	600 000
CP5 Résultat reporté		-	-
Actions d'autocontrôle		-2 588 307	-2 588 307
Réserves consolidées	12.1.2	99 643 470	94 417 981
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		122 055 164	116 829 674
CP6 Résultats consolidés	12.1.3	7 438 155	6 903 941
CP6' Part du groupe dans les résultats consolidés		6 875 595	6 655 310
Total capitaux propres avant affectation		129 493 319	123 733 615
CP6' Part des minoritaires dans les résultats consolidés	12.1.4	562 560	248 631
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	12.1.4	11 631 999	11 186 752
Total des intérêts minoritaires		12 194 558	11 435 383
Passifs			
PA1 Autres passifs financiers		34 992 500	38 426 463
PA13 Autres emprunts	12.2.1	20 007 163	22 114 856
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	12.2.2	14 985 338	16 311 608
PA2 Provisions pour autres risques et charges	12.2.3	2 326 718	1 735 551
PA3 Provisions techniques brutes		250 401 998	222 367 721
PA310 Provision pour primes non acquises		29 378 100	23 382 514
PA320 Provision d'assurance vie		105 762 080	94 347 949
PA330 Provision pour sinistres (vie)		6 794 548	7 337 034
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		116 231 933	102 778 141
PA331 Prévisions de recours à encaisser (non vie)		-14 364 910	-11 409 526
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		3 037 781	2 333 754
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		374 609	288 146
PA361 Autres provisions techniques (vie)		-	-
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		3 187 845	3 309 609
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		-	-
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs		22 272 477	21 528 949
PA6 Autres dettes		68 066 332	65 380 236
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	12.2.4	20 140 826	19 126 374
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		14 966 460	16 770 429
PA621 Autres		-	239 766
PA63 Autres dettes		-	-
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	12.2.5	414 932	823 377
PA632 Personnel	12.2.6	1 912 019	1 391 625
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	12.2.7	6 064 581	7 463 863
PA634 Crédoiteurs divers	12.2.8	24 567 515	19 564 802
PA7 Autres passifs		597 609	391 943
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	12.2.9	597 609	391 943
Total du passif		378 657 634	349 830 863
Total des capitaux propres et du passif		520 345 509	484 999 862

Etat de résultat consolidé du groupe CARTE
Pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(en dinars)

Etat de résultat consolidé du groupe CARTE		Notes	2017	2016
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie		3 683 774	7 746 384
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie		7 256 310	5 272 556
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		4 530 099	6 720 780
	PRNT10 Revenus des placements		4 006 883	4 854 500
	PRNT12 Produits des autres placements		-	-
	PRNT13 Reprise de corrections de valeurs sur placements		249 373	273 926
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		273 843	1 592 353
	Sous total 1		15 470 184	19 739 719
CHNT1	Charges des placements		-4 339 497	-4 458 663
	CHNT10 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-2 066 486	-1 719 356
	Charges financières nettes des filiales	13.1	-1 923 242	-2 029 580
	CHNT12 Correction de valeur sur placements		-349 701	-249 373
	CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-69	-460 354
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie		-4 718 548	-4 714 776
PRNT2	Autres produits non techniques		51 680 932	48 674 522
	Autres produits non techniques (CARTE)		583 704	191 812
	Autres produits non techniques (CARTE VIE)		1 626 544	1 694 351
	Revenus des filiales	13.2	48 780 109	46 136 344
	Autres produits des filiales		690 575	652 015
CHNT3	Autres charges non techniques		-46 137 106	-45 410 856
	Autres charges non techniques (CARTE)		-199 351	310 729
	Autres charges non techniques (CARTE VIE)		-	-
	Achat de march/Appro consommés des filiales		-31 359 916	-30 564 645
	Autres charges des filiales		-14 577 849	-15 157 940
	Sous total 2		-3 514 229	-5 910 772
	Résultat provenant des activités ordinaires		11 955 955	13 828 947
CHNT4	Impôts sur le résultat		-4 245 251	-5 480 463
	Impôts sur le résultat (CARTE)		-879 639	-2 546 915
	Impôts sur le résultat CARTE VIE		-2 522 289	-2 379 397
	Impôts sur le résultat des filiales		-843 323	-554 151
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		7 710 704	8 348 483
	Annulation des résultats des filiales		-766 354	1 517 957
	Annulation Du résultat de la CARTE VIE		-6 360 566	-4 587 510
	Annulation du résultat de la Mère		-583 784	-5 278 931
	Affectation des résultats des filiales sur le résultat consolidé		7 144 508	7 398 519
	Quote part du groupe dans le résultat des entreprises associées		293 647	-494 578
	Résultat net de l'exercice Consolidé		7 438 155	6 903 941
	Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
	Résultat de l'exercice après modifications comptables		7 438 155	6 903 941
	Part du groupe dans le résultat consolidé		7 438 155	6 903 941
	Part des minoritaires dans le résultat consolidé		562 560	248 631

Etat de flux de trésorerie consolidé du groupe CARTE
Pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(en dinars)

Etat de flux de trésorerie consolidé du groupe CARTE	2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	7 438 155	6 903 941
Amortissements et provisions	6 823 316	5 623 316
Variation des :		
Stocks	-	-
Créances	6 582 106	7 082 106
Autres actifs	-	-9 004 635
Fournisseur et autres dettes	-3 265 764	11 319 231
Plus ou moins values de cession	-	-
Transfert de charges	-	-
Redressement de consolidation	-	5 623 316
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation	17 577 813	27 547 275
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.	-6 226 668	-1 447 930
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières.	-22 124 002	-20 822 623
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	869 438
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-28 350 670	-21 401 105
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	4 500 000	6 855 320
Dividendes et autres distributions	-5 500 000	-5 500 000
Encaissements provenant des emprunts	-	1 240 400
Remboursement d'emprunts	-1 065 094	9 096 267
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-2 065 094	11 691 986
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	-12 837 952	17 838 146
Trésorerie au début de période	30 296 545	12 458 398
Trésorerie fin de période	17 458 593	30 296 545



NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. PRESENTATION DU GROUPE

Le groupe CARTE est composé au 31 décembre 2017, de 12 sociétés composées d'une société mère, onze filiales et une société associée opérant dans divers secteurs d'activité, présentées comme suit:

- CARTE assurances (Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne)
- CARTE VIE (Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie)
- COTIF SICAR (Compagnie Tunisienne d'Investissement et de Financement)
- COFITE SICAF (Compagnie Financière d'investissement Tuniso-Européenne)
- Radio IFM
- CCF (Cofib Capital Finance)
- SIDHET (Société Immobilière d'Hôtellerie en Tunisie)
- CIIM (Compagnie Immobilière industrielle et Modulaire)
- CITE (Compagnie Immobilière Tuniso-Européenne)
- Utique GAZ
- CODIS (Computer Distribution)
- BUSINESS TOWERS (Promotion immobilière)
- LINDE GAS (Industrie du Gaz)

Ci-dessus une présentation succincte des sociétés du groupe :

1.1. LA CARTE assurances (société mère):

I. La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002.

- **Identité**

II. Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Lot BC4 - Centre Urbain Nord 1082 - TUNIS

Capital Social : 25 MDT

Tel : 71. 184.000 / Fax : 71.184.184

RC : B 18794 1997

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

- **Conseil d'Administration :**

Président Directeur Général : Hassine DOGHRI

Administrateurs :

Radhi MEDDEB

Néjib DOGHRI

Union Tunisienne de Participation.

Abderrahmen Fatmi

Christian Huyghues Despointes

SEPCM

- **Les produits**

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, l'Assurance CARTE a choisi d'être une compagnie d'assurance multi branches.

Les branches gérées par l'Assurance CARTE sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail

- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

- **Les clients**

L'assurance CARTE répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

- **Les Entreprises**

L'assurance CARTE s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. L'assurance CARTE est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie, Aviation, Construction, Hôtellerie, Industries, textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique, Finances, Transports.

- **Les Particuliers**

L'assurance CARTE entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. L'assurance CARTE offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : maladie, décès, assurance vie et retraite. L'assurance CARTE propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

- **Le réseau**

Avec un groupe de professionnels, la CARTE étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

Le capital social s'élève au 31/12/2017 à 25 MDT répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de C.I.	Nombre de Total	Part du Capital en (%)
COFITE SICAF	-	147 681	147 681	5,91%
COTIF SICAR	-	93 581	93 581	3,74%
Autres	2 250 000	8739	2 258 739	90,35%
TOTAL	2 250 000	250 000	2 500 000	100,00%

1.2. CARTE VIE

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie (CARTE) est une société anonyme créée en date du 23/12/2010.

L'objet est la pratique des opérations d'assurances vie. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002.

ACTIONNAIRES	Nbre actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
Assurances CARTE	1 283 150	12 831 500	98,704%
COFITE	5 000	50 000	0,385%
COTIF	340	3 400	0,026%
CITE	170	1 700	0,013%
Autres	11 340	113 400	0,77%
TOTAL	1 300 000	13 000 000	100%

Il est à noter que la société CARTE Vie, par son assemblée générale extraordinaire en date du 14/08/2015, a augmenté son capital de 9 000 000 DT à 13 000 000 DT totalement libéré.

1.3. COTIF SICAR :

La Compagnie Tunisienne d'Investissement et de Financement est une société d'investissement à capital risque qui a été créée le 27 Août 1996, et qui siège à la zone urbaine nord au siège de la CARTE. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien qui a pour objet la promotion de l'investissement. La COTIF SICAR est contrôlée par la CARTE détenant 87,546% de son capital libéré qui s'élève au 31/12/2017, à 14 855 320 DT repartis comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre actions	Part K (DT)	Part K (%)
--------------	--------------	-------------	------------

	libérées		
Assurances CARTE	1 300 521	13 005 210	87,546%
CITE	25 000	250 000	1,683%
Cofite	10	100	0,001%
Autres	160 001	1 600 010	10,77%
TOTAL	1 485 532	14 855 320	100,00%

1.4. COFITE SICAF :

La Compagnie Financière et d'Investissement Tuniso-Européenne est une société d'investissement à capital fixe qui a été créée le 28 Juin 1993, et qui siège à la zone urbaine nord au siège de la CARTE. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien qui a pour objet la promotion de l'investissement. La COFITE SICAF est contrôlée par la CARTE détenant 75,55 % de son capital libéré et qui s'élève au 31/12/2017, à 9 MDT repartis comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
ASSURANCES CARTE	679 990	6 799 900	75,554%
Autres	220 005	2200 050	24,445%
CITE	5	50	0,001%
TOTAL	900 000	9 000 000	100%

1.5. CCF :

La Cofib Capital Finance est une société d'intermédiation boursière tunisienne qui siège au
51, Av.JUGURTHA – Mutuelleville 1002 TUNIS. Sa forme juridique est une société anonyme agréée pour exercer le négoce des valeurs mobilières, la gestion de portefeuilles pour le compte des clients et le placement des titres, son capital libéré s'élève au 31/12/2017, à 3,000 MDT repartis comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre d'actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	149 368	1 493 680	49,79%
COFITE	54 000	540 000	18,00%
Autres	96 632	966 320	32,21%
TOTAL	300 000	3 000 000	100,00%

1.6. SIDHET :

La Société Immobilière d'Hôtellerie en Tunisie est une société de gestion hôtelière constituée le 03 Mai 1968, et qui siège à l'Avenue. Hédi NOUIRA 8050 HAMMAMET.

Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien, dont le nom commercial est LE GRAND HOTEL Hammamet – Tunisie. Son capital libéré au 31/12/2017, s'élève à 25 MDT détaillés comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	1 453 201	14 532 010	58,128%
CITE	10	100	0,000%
CARTE VIE	300 000	3 000 000	12,00%
Autres	3 995	39 950	0,16%
COTIF SICAR	519 050	5 190 500	20,762%
COFITE SICAF	223 744	2 237 440	8,950%
TOTAL	2 500 000	25 000 000	100,00%

Il est à noter que la société SIDHET, par son assemblée générale extraordinaire en date du 12/02/2014, a augmenté son capital de 20 000 000 DT à 24 000 000 DT et par son assemblée générale extraordinaire en date de 13/03/2015, a augmenté son capital de 24 000 000 DT à 25 000 000 DT.

1.7. CIIM :

La Compagnie Immobilière Industrielle et Modulaire est une société de promotion immobilière et locations connexes, située au 51 Av. JUGURTHA 1003-TUNIS, constituée le 03 Avril 2001, et est entrée en exploitation le 31 Décembre 2003. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien, contrôlée par la CARTE et dont la structure de capital libéré se présente, au 31/12/2017, comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF_SICAR	24 500	2 450 000	60,27%
CARTE VIE	10 025	1 002 500	24,66%

CITE	2 000	200 000	4,92%
STEC	999	99 900	2,46%
COFITE_SICAF	999	99 900	2,46%
SEPCM	999	99 900	2,46%
CARTE ASSURANCES	1 125	112 500	2.77%
Autres	3	300	0,01%
TOTAL	40 650	4 065 000	100,00%

Il est a noter que La Compagnie Immobilière Industrielle et Modulaire, par son assemblée générale extraordinaire en date du 19/06/2015, a augmenté son capital de 2 065 000 DT à 4 065 000 DT

1.8. CITE :

La Compagnie Immobilière Tuniso-Européene est une société anonyme de promotion immobilière sise à la Tour Babel - bloc A - 1er Etage - Rue Jean Jacques ROUSSEAU - 1073 MONTPLAISIR TUNIS et dont la CARTE est l'actionnaire majoritaire détenant 73% du capital social libéré qui se détail au 31/12/2017 comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	265 750	2 657 500	83,05%
SEPCM	32 250	322 500	10,08%
COFITE SICAF	20 000	200 000	6,25%
EMP	1 000	10 000	0,31%
Autres	1 000	10 000	0,31%
TOTAL	320 000	3 200 000	100%

Il est à noter que la société CITE, par son assemblée générale extraordinaire en date du 25/06/2014, a réduit son capital de 2 000 000 DT à 3 200 000 DT .

1.9. UTIQUE GAZ :

Utique Gaz est une société anonyme de production et de commercialisation de gaz industriel en cours de démarrage, installée au 14, rue des entrepreneurs, CHARGUIA 2, 1080 Tunis Aéroport. Elle a été créée le 15/12/2004. Son capital est totalement libéré au 31/12/2017, et est réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE VIE	10 000	1 000 000	25,00%

CARTE	20 000	2 000 000	50,00%
COTIF SICAR	7 500	750 000	18,75%
LINDE GAS TUNISIE	1 000	100 000	2,50%
COFITE	500	50 000	1,25%
CITE	500	50 000	1,25%
Autres	500	50 000	1,25%
TOTAL	40 000	4 000 000	100,00%

1.10. CODIS :

COMPUTER DISTRIBUTION est une société anonyme dont l'activité est le commerce de gros de tout matériel et produit informatique installée à la rue 102, Les barges du Lac, 2045 Tunis. Elle a été créée le 28 septembre 1998. Son capital social s'élève au 31/12/2017 à 2,2 MDT réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF SICAR	5 784	578 400	26,29%
CARTE	9 725	972 500	44,20%
IBM TUNISIE	3 428	342 800	15,58%
ATB	3 059	305 900	13,90%
Autres actionnaires	4	400	0,03%
TOTAL	22 000	2 200 000	100,00%

1.11. BUSINESS TOWERS :

Business Towers est une société à responsabilités limitées dont l'activité est la promotion immobilière installée 12 AVENUE HABIB THAMEUR TUNIS 1069. Elle a été créée en 2008. Son capital social s'élève au 31/12/2017 à 2,5 MDT réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE ASSURANCES	249 999	2 499 990	100,00%
AUTRES	1	10	0,00%
TOTAL	250 000	2 500 000	100,00%

2. REFERENTIEL

Les états financiers consolidés du Groupe CARTE ont été arrêtés au 31 décembre 2017 conformément aux normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation à savoir :

- la norme NCT 35, Etats financiers consolidés ;
- la norme NCT 36, Participations dans les entreprises associées ;
- la norme NCT 37, Participations dans les coentreprises ;
- la norme NCT 38, Regroupement d'entreprises ; et
- la norme NCT 39, Informations sur les parties liées.

3. PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du Groupe CARTE est composé des sociétés suivantes :

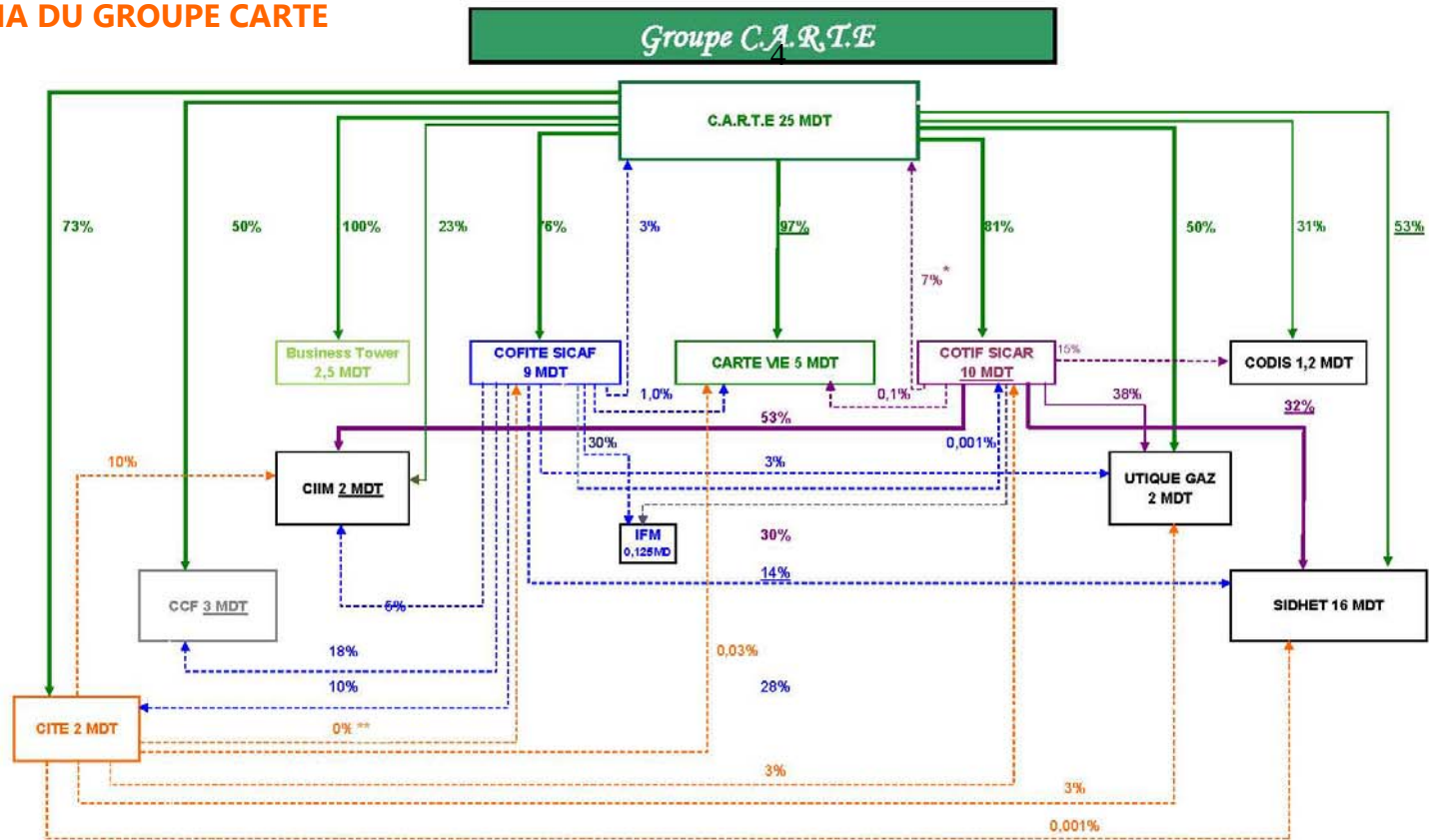
	Société	% de contrôle 2017	% de contrôle 2016	% d'intérêt 2017	% d'intérêt 2016	Méthode de consolidation
1	La CARTE	100,00%	100,00%	98,179%	98,18%	
2	CARTE VIE	99,13%	99,13%	97,23%	97,23%	IG
3	UTIQUE GAZ	96,25%	96,25%	91,79%	91,79%	IG
4	COFITE-SICAF	75,56%	75,56%	74,18%	74,18%	IG
5	CITE	89,30%	89,30%	86,17%	86,17%	IG
6	CIIM	95,08%	95,08%	85,44%	85,44%	IG
7	COTIF-SICAR	89,23%	89,23%	87,40%	87,40%	IG
8	SIDHET	99,84%	99,84%	93,52%	93,52%	IG
9	CODIS	70,50%	70,50%	66,38%	66,38%	IG
10	CCF	67,79%	67,79%	62,23%	62,23%	IG
10	Business Towers	100,00%	100,00%	97,96%	98,18%	IG
12	Linde GAS	39,23%	39,23%	33,81%	33,81%	ME

IG : Intégration globale / ME : Mise en équivalence

- 10 sociétés sont contrôlées par la CARTE et donc intégrées globalement et 1 avec influence notable.

➡ Les états financiers des sociétés intégrées globalement ont été cumulés aux comptes de la société mère, rubrique par rubrique, tout en éliminant les transactions intragroupes et les titres de participation

4. SCHEMA DU GROUPE CARTE



Participations réciproques

- * Participation afférente à des certificats d'investissement n'ouvrant donc pas droit au vote
- ** La CITE détient 0,001 % du capital de la COFITE SICAF qui n'ouvrant pas droit au vote en application de l'art 466 CSC

5. METHODE DE CONSOLIDATION UTILISEE

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est **l'Intégration Globale**

Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées par la société mère la CARTE, elle consiste à :

Au niveau du bilan, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs, après élimination et retraitement des transactions intragroupe, et à répartir le montant des capitaux propres en intérêts groupe et en intérêts minoritaires ;

Au niveau de l'état de résultat, à reprendre tous les postes de charges et de produits, après élimination et retraitement des transactions intragroupe, puis à répartir le résultat entre ce qui revient au groupe et ce qui revient aux minoritaires.

6. ELIMINATION DES OPERATIONS INTERNES

Les dettes et créances intragroupe, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations intragroupe sont éliminées pour les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

7. IMPOT SUR LE RESULTAT

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé en application de la convention de rattachement des charges aux produits. Ainsi, les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report d'impôts « basée sur le bilan » appelée approche bilancielle. Cette approche repose sur les différences temporelles entre :

La valeur comptable des actifs et des passifs, et

La valeur fiscale des actifs et des passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Pour les entreprises présentant des pertes répétées pendant les derniers exercices, l'impôt différé est évalué aux taux de 25%.

8. AFFECTATION DU COUT D'ACQUISITION TRAITEMENT DE REFERENCE

- Les actifs et passifs identifiables comptabilisés (selon le paragraphe 21 de la NCT 38 du SCE) sont évalués pour un montant égal au total de :

(a) La juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération d'acquisition à concurrence de la part d'intérêts obtenus par l'acquéreur dans l'opération; et

(b) la part des minoritaires dans les valeurs comptables antérieures à l'acquisition des actifs et passifs identifiables de la filiale.

Tout goodwill ou goodwill négatif est comptabilisé selon la présente note.

- Le coût d'une acquisition est affecté aux actifs et passifs identifiables comptabilisés par référence à leur juste valeur à la date de l'opération d'acquisition. Toutefois, le coût de l'acquisition ne correspond qu'au pourcentage des actifs et des passifs identifiables acquis. En conséquence, lorsqu'un acquéreur acquiert moins de la totalité des actions de l'autre entreprise, les intérêts minoritaires en résultant sont évalués sur la base de la part revenant aux minoritaires dans la valeur comptable antérieure à l'acquisition de l'actif net identifiable de la filiale. Il en est ainsi parce que la part des minoritaires n'a pas fait partie de l'opération d'acquisition.

Le traitement de référence sera à cet effet, retenu.

Toutefois, afin de faciliter les calculs, les justes valeurs des actifs et passifs identifiables au moment de chaque acquisition ont été estimées à la valeur mathématique tel que dégagée aux états financiers audités, pour le calcul des écarts de première consolidation.

9. AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION

9.1. Amortissement du goodwill positif :

Le goodwill positif est amorti sur une base systématique sur sa durée d'utilité. Celle-ci a été estimée à 5 ans.

Mode d'amortissement : Conformément à la norme comptable tunisienne n°38, le mode linéaire a été retenu pour l'amortissement du goodwill.

9.2. Amortissement du goodwill négatif :

Présentation :

Tout excédent, à la date de l'opération d'acquisition, de la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis, sur le coût d'acquisition est comptabilisé en tant que goodwill négatif qui est présenté parmi les actifs en signe moins dans la même rubrique du bilan que le goodwill.

Imputation :

Règle 1 :

Dans la mesure où le goodwill négatif correspond à des pertes et des dépenses futures attendues identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur, qui peuvent être évaluées de manière fiable, mais qui ne représentent pas, à la date d'acquisition, des passifs identifiables, cette fraction du goodwill négatif est comptabilisée en produits dans l'état de résultat lorsque les pertes et les dépenses futures sont comptabilisées.

➡ **Ce traitement a été retenu pour les goodwills négatifs dégagés au cours d'un exercice bien précis et pour lequel des pertes ont été constatées au cours d'exercices ultérieurs.**

Toutefois, les produits constatés ne devraient excéder le montant desdites pertes constatées.

Règle 2 :

Dans la mesure où le goodwill ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues pouvant être évaluées de manière fiable à la date d'acquisition, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

(a) le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis; et

(b) le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

➡ *Traitement retenu :*

Dans la mesure où le goodwill négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures attendues qui ont été identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur et qui peuvent être évaluées de manière fiable, le goodwill négatif est un profit qui est comptabilisé en produits sur une durée de consommation des avantages économiques futurs incorporés dans les actifs estimées à 5 ans. Durée fixée à titre de simplification des calculs.

10.ACQUISITIONS SUCCESSIVES

- Une participation peut résulter de plusieurs opérations d'acquisition, par exemple lorsqu'elle s'effectue par étapes par des achats successifs en bourse. Lorsque tel est le cas, chaque opération importante est traitée séparément pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et pour celle du montant de tout goodwill ou goodwill négatif provenant de cette opération. Ceci aboutit à une comparaison, étape par étape, du coût des prises de participation individuelle avec la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis, lors de chaque étape importante.

- Lorsqu'une acquisition s'effectue par achats successifs, les justes valeurs des actifs et passifs identifiables peuvent varier à la date de chaque opération d'échange. Si tous les actifs et passifs identifiables relatifs à une acquisition sont ajustés à la juste valeur applicable au

moment des achats successifs, tout ajustement de la part d'intérêts détenue précédemment par l'acquéreur est une réévaluation comptabilisée en tant que telle.

Avant de pouvoir être qualifiée d'acquisition, une opération peut être qualifiée de participation dans une société associée et être comptabilisée par application de la méthode de la mise en équivalence selon la NC 36 participations dans des entreprises associées. Dans ce cas, la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et la comptabilisation du goodwill ou goodwill négatif se produisent, par convention, à compter de la date à laquelle la méthode de mise en équivalence est appliquée. Lorsque la participation n'était pas précédemment qualifiée de participation dans une entreprise associée, la juste valeur des actifs et passifs identifiables est déterminée à la date de chaque étape importante et les goodwills ou goodwills négatifs sont comptabilisés à compter de la date d'acquisition.

11. NOTES RELATIVES A L'ACTIF :

11.1. Actifs incorporels

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	2017			2016	Variation
	Brut	At & Prov	Net	Net	
Concessions, brevets, licences, marques	1 262 171	1 055 098	207 073	593 934	-386 861
CARTE	1 012 545	828 855	183 690	376 299	-192 609
Radio IFM	-	-	-	198 683	-198 683
Autres sociétés du groupe	249 626	226 243	23 383	18 952	4 431
Fonds commercial	90 421	-	90 421	90 421	-
CARTE	90 421	-	90 421	90 421	-

Ecart d'acquisition positif

	2017	2016
CCF	-	-
CIIM	79 833	205 034
CITE	11 785	23 569

Codis	-	-
cofit sicaf	-	-
cotif sicar	-	-
Radio IFM	-	85 572
SIDHET	-	234 696
Tema	-	-
TOTAL	91 617	548 871

Ecart d'acquisition négatif

	2017	2016
CARTE VIE	2 124	-
CCF	-	-
CIIM	28 196	-
CITE	-	218 576
Codis	44 335	840 696
Cofit sicaf	-	28 196
Cotif sicar	163 932	43 071
Radio IFM	-	93 687
SIDHET	560 464	971 413
UTIQUE	728 559	462 028
Total général	1 527 610	2 657 667

11.2. Actifs corporels d'exploitation

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	2017			2016	Variation
	Brut	At & Prov	Net	Net	
Installations techniques et machines	37 208 673	15 852 596	21 356 077	21 720 015	-363 938
Autres installations, outillage et mobilier	10 591 367	8 714 803	2 876 564	5 321 245	-2 444 681

Total Actifs corporels d'exploitation	48 800 040	24 567 398	24 232 642	27 041 260	-2 808 618
--	------------	------------	------------	------------	------------

11.3. Placements

11.3.1. Terrains et constructions

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	2017			2016	Variation
	Brut	At & Prov	Net	Net	
Terrains et constructions d'exploitation	107 680 058	11 544 889	96 135 170	89 263 861	6 871 309
Terrains et constructions hors exploitation de la CARTE	10 605 681	2 657 053	7 948 628	8 593 268	-644 640
Total Terrains et constructions	118 285 739	14 201 942	104 083 797	97 857 129	6 226 669

11.3.2. Participations et Autres placements financiers

	2017			2016	Variation
	Brut	At & Prov	Net	Net	
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	10 967 354	3 131 087	7 836 267	68 306 500	-60 470 233
Obligations et autres titres à revenus fixe	102 288 326	-	102 288 326	118 259 201	-15 970 875
Autres prêts	4 191 377	-	4 191 377	3 126 283	1 065 094
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	40 000 000	-	40 000 000	21 754 395	18 245 605
Autres	11 767 804	51 190	11 716 615	9 121 002	2 595 613
Total	169 214 861	3 182 276	166 032 585	220 567 381	-54 534 796

12. NOTES AUX CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :

12.1. Capitaux propres

12.1.1. Capital social ou fonds équivalent

Le capital social s'élève au 31/12/2017, à 25 MDT, reflétant le capital de la société mère du fait de l'annulation des capitaux propres des filiales lors de l'ajustement ayant concerné l'annulation des titres de participation.

12.1.2. Réserves consolidées

Filiale	2017	2016	Variation
CARTE	53 074 125	52 231 814	842 311
COFITE	927 364	859 502	67 862
CITE	-273 619	-169 319	-104 300
CCF	814 325	770 598	43 727
CODIS	1 553 314	1 157 822	395 492
CIIM	1 154 622	1 067 946	86 676
UTIQUE GAZ	5 036 315	3 279 114	1 757 201
COTIF	-1 217 258	-1 398 626	181 368
BUSINESS TOWER	-3 310 682	-3 306 044	-4 638
SIDHET	28 356 639	32 347 209	-3 990 570
CARTE VIE	20 853 615	16 355 418	4 498 197
Radio IFM	-	-1 381 037	1 381 037
LINDE GAZ	-7 325 289	-7 396 416	71 127
Total	99 643 470	94 417 981	5 225 499

12.1.3. Résultats consolidés

Le résultat consolidé est obtenu à partir des résultats individuels des sociétés du groupe moyennant des retraitements visant à tenir compte, notamment, de l'impact de :

- L'élimination des opérations intragroupe,
- L'élimination de la part des minoritaires dans les résultats individuels des filiales, et
- L'amortissement des écarts d'acquisition.

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	Résultat de l'exercice avant élimination des opérations intragroupe			Résultat consolidé		
	2017	2016	Variation	2017	2016	Variation
CARTE	4 172 391	7 360 229	-3 187 838	650 345	4 435 431	-3 785 086
COFITE	89 543	120 146	-30 603	7 926	14 930	-7 004
COTIF	-627 542	-460 565	-166 977	74 457	88 307	-13 850
UTIQUE	1 778 265	1 784 031	-5 766	1 957 342	1 962 634	-5 292

SIDHET	-3 664 024	-5 028 481	1 364 457	-1 841 626	-3 958 427	2 116 801
CIIM	81 834	174 144	-92 310	-17 547	97 004	-114 551
CITE	-32 422	-64 919	32 497	-43 470	-223 872	180 402
CODIS	725 162	514 029	211 133	557 531	383 906	173 625
BUSINESS TOWER	-87 714	-7 288	-80 426	-85 924	-5 489	-80 435
CCF	184 899	184 814	85	170 481	115 350	55 131
CARTE VIE	5 703 036	4 240 687	1 462 349	5 714 995	4 550 034	1 164 961
Radio IFM	-	-158 790	158 790	-	-61 288	61 288
LINDE GAZ	-	-	-	293 647	-494 578	788 225
Total Groupe	8 323 428	8 658 037	-334 609	7 438 155	6 903 941	534 215

12.1.4. Intérêts minoritaires

	Intérêts minoritaires dans les capitaux propres			Intérêts minoritaires dans résultat		
	2017	2016	Variation	2017	2016	Variation
CARTE	750 332	734 708	15 624	12 064	82 275	-70 211
CIIM	368 505	332 384	36 121	16 639	36 168	-19 529
CITE	302 436	317 284	-14 848	-5 085	-34 037	28 952
COFITE	2 587 557	2 563 935	23 622	2 759	5 197	-2 438
COTIF	1 456 063	1 463 295	-7 232	2 856	-18 180	21 036
SIDHET	1 704 088	1 962 016	-257 928	-141 045	-255 702	114 657
UTIQUE		552 003	-552 003	153 388	153 861	-473
CODIS	1 483 332	1 308 007	175 325	257 400	169 456	87 944
CCF	1 554 117	1 527 578	26 539	103 468	70 009	33 459
BUSINESS TOWER	-62 270	-61 317	-953	-1 790	-102	-1 688
CARTE VIE	800 353	673 168	127 185	161 905	128 664	33 241
Radio IFM	687 485	-186 310	873 795		-88 978	88 978
Total	11 631 999	11 186 751	445 248	562 560	248 631	313 929

12.2. Passifs

12.2.1. Autres emprunts

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2017	2016	Variation
SIDHET	18 546 950	21 812 915	-3 265 965
Radio IFM	-	294 910	-294 910
CODIS	97 062	7 031	90 031
BUSINESS TOWER	1 244 400	-	-
CIIM	118 750	-	-
TOTAL	20 007 163	22 114 856	-3 470 844

12.2.2. Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2017	2016	Variation
SIDHET	6 378 278	3 527 422	2 850 856
UTIQUE GAZ	2 420 615	3 389 289	-968 674
CODIS	5 323 657	8 251 834	-2 928 177
RADIO IFM	-	310 072	-310 072
CITE	3 996	21 963	-17 967
CIIM	-	-	-
COFITE	858 792	810 027	48 765
Autres sociétés du groupe	-	-	-
TOTAL	14 985 338	16 310 608	-1 325 269

12.2.3. Provisions pour autres risques et charges

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2017	2016	Variation
COTIF	40 000	40 000	-
UTIQUE GAZ	1 028 409	585 618	442 791
CIIM	-58 597	-58 597	-
CARTE VIE	108 201	80 397	27 804
CARTE	786 203	665 632	120 571
SIDHET	422 501	422 501	-
TOTAL	2 326 718	1 735 551	591 167

12.2.4. Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opération d'assurance directe ne concernent que la CARTE assurances et s'élèvent au 31/12/2017, à 20 140 826 dinars contre 19 126 374 dinars pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 9 379 585 dinars.

12.2.5. Dépôts et cautionnements reçus

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2017	2016	Variation
CARTE	124 436	127 436	-3 000
CIIM	246 506	302 512	-56 006
CCF	43 990	-	43 990
RADIO IFM	-	393 430	-393 430
TOTAL	414 932	823 377	-408 446

12.2.6.

12.2.7. Personnel

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2017	2016	Variation
CARTE	740 711	930 514	-189 803
SIDHET	189 285	189 285	-
CCF	77 322	99 439	-22 117
CARTE VIE	148 088	158 724	-10 636
Autres sociétés du groupe	756 613	13 663	742 950
TOTAL	1 912 019	1 391 625	520 394

12.2.8. Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2017	2016	Variation
CARTE	2 466 792	3 271 552	-804 760
CODIS	797 281	797 281	-
CITE	-	20 607	-20 607
SIDHET	181 814	181 814	-
CCF	337 959	122 319	215 640
CARTE VIE	1 854 298	968 362	885 936
UTIQUE GAZ	-	-	-
CIIM	39 073	14 377	24 696
COTIF	387 364	330 896	56 468
BUSINESS TOWER	-	300	-300
Radio IFM	-	1 756 355	-1 756 355
TOTAL	6 064 581	7 463 863	-1 399 282

Créditeurs divers

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2017	2016	Variation
SIDHET	7 972 737	5 334 469	2 638 268
CODIS	5 936 300	7 149 636	-1 213 336
COTIF	1 798 837	327 676	1 471 161
CARTE	2 756 484	2 234 989	521 495
CCF	275 349	1 498 757	-1 223 408
UTIQUE GAZ	2 413 035	3 406 563	-993 528
Autres sociétés du groupe	3 414 772	-387 288	3 802 060
TOTAL	24 567 515	19 564 802	5 002 713

12.2.9. Autres comptes de régularisation Passif

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	2017	2016	Variation
CARTE VIE	242 085	166 315	75 770
CARTE	126 503	47 276	79 227

CIIM	87 130	127 903	-40 773
CITE		50 450	-50 450
BUSINESS TOWER	141 892		141 892
TOTAL	597 609	391 943	205 665

13. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT :

13.1. Charges financières nettes des filiales

Filiales	2017	2016	Variation
SIDHET	-1 515 822	-1 602 497	86 675
CIIM	-18 715	-31 814	13 099
UTIQUE	-228 391	-112 713,190	-115 678
CODIS	-1 051 195	-942 993	-108 202
CCF	-161	-4190,342	4 029
BUSINESS TOWER	-18 552	-	-18 552
COFITE	-	-	-
COTIF	910 870	766 792	144 078
IFM	-	-101 904	101 904
CITE	-1 275	-260	-1 015
TOTAL	-1 923 242	-2 029 580	106 338

13.2. Revenus des filiales

Filiales	2017	2016	Variation
SIDHET	11 716 957	8 343 988	3 372 969
CCF	818 190	815 569	2 621
CIIM	724 400	689 505	34 895
COTIF SICAR	375 013	105 559	269 454
CITE	-	-25 262	25 262
TEMA	-	-	-
BUSINESS TOWER	-	-	-
CODIS	27 932 689	24 857 038	3 075 651
COFITE	-299 639	-25 523	-274 116
UTIQUE GAZ	7 512 498	7 466 020	46 478
Radio IFM	-	3 909 450	-3 909 450
TOTAL	48 780 109	46 136 344	2 643 765

GROUPE « ASSURANCES CARTE »
RAPPORT GENERALDES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
DE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires
Du groupe « ASSURANCES CARTE»

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « ASSURANCES CARTE», qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 520 345 509 Dinars et un résultat net de l'exercice de 7 438 155 Dinars.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « ASSURANCES CARTE» au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Paragraphes d'observation

Les états financiers consolidés au 31 Décembre 2017, ont été élaborés sur la base des états financiers non certifiés pour les sociétés du groupe « ASSURANCES CARTE » autres que la CARTE non vie et la CARTE vie.

3. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 21 Mai 2018

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI
Managing Partner
F.M.B.Z -KPMG Tunisie

Sofiene BEN AMIRA
Managing Partner
C.M.C- DFK International

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société ATELIER DU MEUBLE intérieurs publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 20 juin 2018. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

BILAN

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	Au 31 Décembre	
		<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>Actifs non courants</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		456 290	409 220
Moins : amortissements		(209 144)	(173 307)
	5	<u>247 146</u>	<u>235 913</u>
Immobilisations corporelles		11 585 886	7 724 616
Moins : amortissements		(4 145 606)	(3 526 156)
	5	<u>7 440 280</u>	<u>4 198 460</u>
Immobilisations financières	6	95 709	69 274
		<u>7 783 135</u>	<u>4 503 647</u>
<u>Total des actifs immobilisés</u>			
Autres actifs non courants		356 983	163 202
		<u>8 140 118</u>	<u>4 666 849</u>
<u>Total des actifs non courants</u>			
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		3 256 805	2 648 973
Moins : Provisions		(15 000)	(15 000)
	7	<u>3 241 805</u>	<u>2 633 973</u>
Clients et comptes rattachés		4 841 822	4 757 929
Moins : Provisions		(367 211)	(409 426)
	8	<u>4 474 611</u>	<u>4 348 503</u>
Autres actifs courants	9	997 229	822 633
Liquidités et équivalents de liquidités	10	747 858	1 479 482
		<u>9 461 503</u>	<u>9 284 591</u>
<u>Total des actifs courants</u>			
		<u>17 601 621</u>	<u>13 951 440</u>
<u>Total des actifs</u>			

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

BILAN

(Montants exprimés en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Au 31 Décembre	
		2017	2016
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		4 634 696	4 213 360
Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
Réserves		1 221 336	1 198 336
Autres capitaux propres		24 341	30 792
Résultats reportés		919 368	429 480
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>8 252 781</u>	<u>7 325 008</u>
Résultat consolidé		1 330 973	2 198 232
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	11	<u>9 583 754</u>	<u>9 523 240</u>
<u>Intérêts minoritaires</u>	12	<u>332</u>	<u>268</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts et dettes assimilées		2 208 225	65 846
Provisions		188 777	188 777
<u>Total des passifs non courants</u>	13	<u>2 397 002</u>	<u>254 623</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	2 945 330	2 493 568
Autres passifs courants	15	1 793 928	1 585 207
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	881 275	94 534
<u>Total des passifs courants</u>		<u>5 620 533</u>	<u>4 173 309</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>8 017 535</u>	<u>4 427 932</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>17 601 621</u>	<u>13 951 440</u>

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Notes	Au 31 Décembre	
		<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	17	16 423 962	15 917 083
Autres produits d'exploitation		55 433	77 529
Production immobilisée		10 939	8 074
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>16 490 334</u>	<u>16 002 686</u>
<u>Charges d'exploitation</u>			
Variation des stocks de produits finis et des encours	7	(108 466)	41 313
Achats consommés	18	8 782 345	7 538 061
Charges de personnel	19	2 999 134	2 807 444
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	883 392	765 848
Autres charges d'exploitation	21	2 098 960	1 718 594
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>14 655 365</u>	<u>12 871 260</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>1 834 969</u>	<u>3 131 426</u>
Charges financières nettes	22	(244 467)	(34 704)
Autres gains ordinaires	23	30 924	103 023
Autres pertes ordinaires	24	(19 135)	(110 549)
<u>Résultat courant des sociétés intégrées</u>		<u>1 602 291</u>	<u>3 089 196</u>
Impôt sur les sociétés		(271 211)	(663 019)
Contribution conjoncturelle		-	(227 901)
<u>Résultat net de l'ensemble consolidé</u>		<u>1 331 080</u>	<u>2 198 276</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	12	(107)	(44)
<u>Résultat net revenant à la société consolidante</u>		<u>1 330 973</u>	<u>2 198 232</u>
Résultat par action	11	0,298	0,532

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinar)

[illegible]

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2017	2016		2017	2016		2017	2016
Produits d'exploitation	16 479 395	15 994 612	Coût des matières consommées	8 782 345	7 538 061			
Production immobilisée	10 939	8 074	Déstockage de production	-	41 313			
Production stockée	108 466	-						
<u>Production</u>	16 598 800	16 002 686	<u>Achats consommés</u>	8 782 345	7 579 374	<u>Marge sur coût matières</u>	7 816 455	8 423 312
Marge sur coût matières	7 816 455	8 423 312	Autres charges externes	1 949 932	1 588 298			
<u>Sous total</u>	7 816 455	8 423 312	<u>Sous total</u>	1 949 932	1 588 298	<u>Valeur ajoutée brute</u>	5 866 523	6 835 014
Valeur ajoutée brute	5 866 523	6 835 014	Impôts et taxes	149 028	130 296			
			Charges de personnel	2 999 134	2 807 444			
<u>Sous total</u>	5 866 523	6 835 014	<u>Sous total</u>	3 148 162	2 937 740	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	2 718 361	3 897 274
Excédent brut d'exploitation	2 718 361	3 897 274	Charges financières nettes	244 467	34 704			
Autres gains ordinaires	30 924	103 023	Dotations aux amortissements et aux provisions	883 392	765 848			
			Autres pertes ordinaires	19 135	110 549			
			Impôt sur les sociétés	271 211	663 019			
			Contribution conjoncturelle	-	227 901			
<u>Sous total</u>	2 749 285	4 000 297	<u>Sous total</u>	1 418 205	1 802 021	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	1 331 080	2 198 276
						<u>Part des minoritaires</u>	(107)	(44)
						<u>Résultat net de l'ensemble consolidé</u>	1 330 973	2 198 232

Note 1 : PRESENTATION DU GROUPE « *interieurs* »

1.1 Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « *interieurs* » est composé de cinq sociétés spécialisées principalement dans la fabrication et/ou la commercialisation de tout genre de meubles et d'articles de décoration.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 3 Octobre 1998 sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Elle a pour objet principal la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tout genre de meubles et d'articles de décoration.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 4.634.696 divisé en 4.634.696 actions de un dinar chacune.

- La Société le Mobilier Contemporain « SMC » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 1989.

Elle a pour objet le commerce de meuble, luminaires, décoration, antiquité et articles de cadeaux.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 200.000 divisé en 2.000 parts sociales de 100 dinars chacune.

- La société « BUREAU PLUS » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2008.

Elle a pour objet la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tous genres de meubles et articles de décoration et en particulier siège de bureau, canapés, chaises, et tous ce qui se rapporte de près ou de loin à cette activité.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.260.000 divisé en 12.600 parts sociales de 100 dinars chacune.

- La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est une société anonyme de droit ivoirien constituée en 2015.

Elle a pour objet la fabrication, l'importation, la distribution et la commercialisation en gros et en détail de meubles et accessoires.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à 33.000.000 Francs CFA divisé en 3.300 actions de 10.000 Francs CFA chacune.

- La société « TALOS » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2017.

Elle a pour objet le commerce de détail en ligne et au magasin de tout genre de meubles, matériel informatique, consommable, matériel audiovisuel, tous accessoires et fournitures de bureau.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 200.000 divisé en 2.000 parts sociales de 100 dinars chacune.

1.2 Evolution du périmètre de consolidation

La modification apportée au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2017 par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2016, concerne l'entrée de la société « TALOS » qui a été constituée en 2017 et qui est intégrée globalement.

1.3 Participations du groupe

La société le Mobilier Contemporain « SMC » est détenue à concurrence de 99,95% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « BUREAU PLUS » est détenue à concurrence de 99,99% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est détenue à concurrence de 41% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « TALOS » est détenue par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs et la Société le Mobilier Contemporain « SMC », respectivement à concurrence de 99% et 1%.

Note 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Pourcentage d'intérêt</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Société le Mobilier Contemporain « SMC »	99,95%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société BUREAU PLUS	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société TALOS	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société INTERIEURS COTE D'IVOIRE (*)	41,00%	Influence notable	Mise en équivalence

(*) A la clôture de l'exercice 2017, aucune information sur la situation financière de cette entreprise associée qui a été créée en 2015, n'a été obtenue.

De ce fait, la valeur de la participation a été maintenue pour le coût d'acquisition.

2.2 Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés, correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3 Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales sont combinés ligne à ligne, en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale, et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux actionnaires de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce, dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité ;
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 (Etats financiers consolidés), et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.

Note 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent aux actifs pour le coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33%
- Concessions	33%
- Fond de commerce	5%
- Constructions	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Matériel de transport	20%
- Equipement de bureau	20%
- Matériel informatique	33%
- Installations générales, Agencements et aménagements	15%
- Matériel de transport acquis par leasing	33%
- Animaux de service	20%

- Stocks

Le groupe comptabilise son stock selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ainsi, les achats sont comptabilisés en charges de l'exercice en hors taxes récupérables. A la clôture de l'exercice, les stocks font l'objet d'un inventaire physique, le stock initial est annulé en débitant le compte de résultat « variation des stocks » alors que le stock final est porté à l'actif en créditant le même compte.

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits intermédiaires, marchandises et emballages sont valorisés au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurance et autres coûts liés directement à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de produits finis et des encours sont valorisés au prix de revient déterminé en fonction des coûts directs et des charges de structure, estimés à chaque stade de production.

- Taxe sur la valeur ajoutée

La société comptabilise les produits et les charges en hors taxes récupérables.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA », alors que la TVA facturée à la société est portée au débit de ce même compte.

En fin de période le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur, ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

- Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice s'il se rapporte à des éléments monétaires dont la durée de vie ne dépasse pas l'exercice subséquent.

Pour les éléments monétaires dont la durée de vie s'étale au delà de l'exercice subséquent, l'écart de conversion est porté au bilan et fait l'objet d'amortissement sur la durée de vie restante de l'élément.

- Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan à la date du 31 Décembre 2017, représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2017

POSTES	Valeurs Brutes					Amortissements				VCN	
	31/12/2016	Acquisitions	Transferts	Cessions	31/12/2017	31/12/2016	Dotation de l'exercice	Cessions	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016
LOGICIELS	157 087	47 070	-	-	204 157	135 140	22 242	-	157 382	46 775	21 947
CONCESSIONS	8 796	-	-	-	8 796	6 670	1 754	-	8 424	372	2 126
FOND DE COMMERCE	236 824	-	-	-	236 824	31 497	11 841	-	43 338	193 486	205 327
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	6 513	-	-	-	6 513	-	-	-	-	6 513	6 513
TERRAIN	1 286 373	2 362 419	607 246	-	4 256 038	-	-	-	-	4 256 038	1 286 373
CONSTRUCTIONS	1 529 168	872 867	-	-	2 402 035	688 192	105 566	-	793 758	1 608 277	840 976
AGENCEMENT ET AMENAGEMENT SUR SOL D'AUTRUI	105 045	-	-	-	105 045	11 173	4 642	-	15 815	89 230	93 872
AGANCEMENT ET AMENAGEMENT	212 710	156 899	-	-	369 609	89 529	6 319	-	95 848	273 760	123 180
MATERIEL INDUSTRIEL	312 202	2 264	-	-	314 466	246 015	17 432	-	263 447	51 018	66 186
INSTALLATIONS TECHNIQUES	279 019	-	-	-	279 019	127 789	53 209	-	180 998	98 021	151 230
INSTALLATION GENERALE	1 290 821	40 258	-	-	1 331 079	828 320	191 434	-	1 019 754	311 325	462 501
EQUIPEMENT DE BUREAU	157 020	20 504	-	-	177 524	116 251	21 390	-	137 641	39 884	40 770
INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	286 061	22 965	-	-	309 026	187 020	9 609	-	196 629	112 397	99 041
MATRIEL DE TRANSPORT	1 066 107	34 750	-	(49 199)	1 051 658	866 109	119 237	(49 199)	936 147	115 511	199 998
OUTILLAGE INDUSTRIEL	67 074	6 892	-	-	73 966	48 081	6 408	-	54 489	19 477	18 993
MATERIEL INFORMATIQUE	227 164	15 005	-	-	242 169	211 224	13 016	-	224 240	17 929	15 940
ANIMAUX DE SERVICE	3 900	-	-	-	3 900	3 900	-	-	3 900	-	-
MATRIEL DE TRANSPORT A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	273 710	181 416	-	-	455 126	102 552	120 387	-	222 939	232 187	171 158
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	28 244	194 230	(7 246)	-	215 228	-	-	-	-	215 228	28 244
AVANCES, FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	600 000	-	(600 000)	-	-	-	-	-	-	-	600 000
TOTAUX	8 133 836	3 957 539	-	(49 199)	12 042 176	3 699 464	704 486	(49 199)	4 354 751	7 687 426	4 434 373

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 Décembre 2017 à 95.709 DT. Le détail de ce solde se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	2017	2016
- Titres de participation, Intérieurs Côte d'Ivoire (*)	46 330	46 330
- Prêts au personnel	58 700	6 600
- Dépôts et cautionnements	13 844	16 344
<u>Total brut</u>	118 874	69 274
- Provisions pour dépréciation des titres de participation "Intérieurs Côte d'Ivoire"	(23 165)	-
<u>Total net</u>	95 709	69 274

(*) Aucune information sur la situation financière au titre de 2017, de cette société qui a été créée en 2015, n'a été obtenue.

De ce fait, la valeur de la participation a été maintenue pour le coût d'acquisition.

NOTE 7 - STOCKS

La valeur nette des stocks s'élève au 31 Décembre 2017 à 3.241.805 DT, contre 2.633.973 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	2017	2016
- Matières premières	413 578	255 221
- Matières consommables	49 930	45 820
- Emballages	2 734	3 744
- Produits intermédiaires	1 938 789	1 641 171
- Marchandises	327 998	153 753
- Stocks en transit	62 828	196 782
<u>Total des stocks de matières premières, consommables et marchandises</u>	2 795 857	2 296 491
- Produits encours	-	8 966
- Produits finis	460 948	343 516
<u>Total des stocks de produits finis et des encours</u>	460 948	352 482
- Provisions pour dépréciation des stocks	(15 000)	(15 000)
<u>Total net</u>	3 241 805	2 633 973

NOTE 8 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 Décembre 2017 un solde net de 4.474.611 DT contre 4.348.503 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	2017	2016
- Clients ordinaires	3 779 341	3 749 603
- Clients, effets à recevoir	57 548	49 141
- Clients douteux	177 502	183 737
- Clients, retenues de garantie	75 761	54 964
- Clients, chèques impayés	39 678	22 452
- Clients, factures à établir	711 992	698 032
<u>Total brut</u>	4 841 822	4 757 929
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(367 211)	(409 426)
<u>Total net</u>	4 474 611	4 348 503

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2017 un montant net de 997.229 DT contre 822.633 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	2017	2016
- Fournisseurs débiteurs	83 701	312 922
- Personnel, avances et prêts	74 499	69 904
- Etat, impôts et taxes	783 575	339 855
- Charges constatées d'avance	52 666	38 595
- Produits à recevoir	121	4 328
- Débiteurs divers	14 922	60 006
<u>Total brut</u>	1 009 484	825 610
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	(12 255)	(2 977)
<u>Total net</u>	997 229	822 633

(A) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

						31 Décembre	31 Décembre
						<u>2017</u>	<u>2016</u>
- Etat, TVA déductible						40 114	21 348
- Etat, report d'IS						578 378	153 233
- Etat, redressement fiscal (B)						155 805	155 805
- Certificats de retenue à la source non parvenus						9 278	9 469
<u>Total</u>						783 575	339 855

(B) La société "SAM" a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, au titre de la période allant du 1^{er} Janvier 2003 au 31 Décembre 2005. Ce contrôle a eu pour effet l'ajustement du report IS en le portant de 13.519 DT à 39.114 DT, l'ajustement du report de TVA en le portant de 30.077 DT à 2.282 DT et la réclamation d'un complément d'impôt et de taxes pour un montant de 154.651 DT dont 36.231 DT de pénalités.

Toutefois, l'affaire est portée devant la cours de cassation et n'est pas définitivement dénouée.

NOTE 10 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 Décembre 2017 un solde de 747.858 DT contre 1.479.482 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	2017	2016
- Banques	612 633	1 419 578
- Chèques à encaisser	4 151	-
- Caisse	1 865	1 105
- Régies d'avance et accréditifs	129 209	58 799
Total	747 858	1 479 482

10.1 - Banques

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	2017	2016
- AMEN BANK (1)	5 763	4 436
- AMEN BANK (2)	2 407	10 881
- UNION INTERNAT. BANK	120 426	99 214
- BIAT LA MARSA (1)	-	225 010
- BIAT LA MARSA (2)	3 756	2 305
- BTK LA MARSA	3 203	24 548
- ATTIJARI BANK (1)	173 380	377 530
- ATTIJARI BANK (2)	101 268	416 597
- ATTIJARI BANK (3)	-	63 659
- BIAT (1)	9 951	49 570
- BIAT (2)	123 452	-
- BANQUE ZITOUNA	17 708	115 125
- ATTIJARI BANK COMPTE EN DEVISE	-	11 476
- BTS	42 575	19 227
- WIFAK BANK	8 744	-

NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre	31 Décembre
		2017	2016
- Capital social	(A)	4 634 696	4 213 360
- Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
- Réserve légale		421 336	398 336
- Réserves pour réinvestissement exonéré		800 000	800 000
- Subventions d'investissement		24 341	30 792
- Résultats reportés		919 368	429 480
<u>Totaux des capitaux propres avant résultat</u>		8 252 781	7 325 008
- Résultat net revenant à la société consolidante	(1)	1 330 973	2 198 232
<u>Totaux des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	9 583 754	9 523 240
- Nombre d'actions	(2)	4 467 316	4 134 593
- Résultat par action (1)/(2)	(B)	0,298	0,532

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Mai 2017, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de D : 421.336, pour le porter de D : 4.213.360 à D : 4.634.696 et ce, par l'incorporation de la réserve spéciale d'investissement et les résultats reportés pour respectivement D : 360.000 et D : 61.336. Cette augmentation est réalisée par la création de 421.336 actions nouvelles de un dinars chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2017, à D : 4.634.696 divisé en 4.634.696 actions de un dinar chacune.

(B) Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

(C) Le tableau de mouvements des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

Note 11 : Les capitaux propres (suite)

TABEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(Exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Subventions d'investissement	Réserves pour réinvestissement exonéré	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2015	3 983 360	1 453 040	383 944	4 363	800 000	339 225	1 131 319	8 095 251
Affectation du résultat de 2015, AGO du 5 mai 2016			14 392			1 116 927	(1 131 319)	-
Distribution de dividendes, AGO du 5 mai 2016						(796 672)		(796 672)
Augmentation du capital, AGE du 5 mai 2016	230 000					(230 000)		-
Subventions d'investissement				29 985				29 985
Amortissement des subventions				(3 556)				(3 556)
Résultat de l'exercice 2016							2 198 232	2 198 232
Solde au 31 Décembre 2016	4 213 360	1 453 040	398 336	30 792	800 000	429 480	2 198 232	9 523 240
Affectation du résultat de 2016, AGO du 25 mai 2017			23 000			2 175 232	(2 198 232)	-
Distribution de dividendes, AGO du 25 mai 2017						(1 264 008)		(1 264 008)
Augmentation du capital, AGE du 25 mai 2017	421 336					(421 336)		-
Amortissement des subventions				(6 451)				(6 451)
Résultat de l'exercice 2017							1 330 973	1 330 973
Solde au 31 Décembre 2017	4 634 696	1 453 040	421 336	24 341	800 000	919 368	1 330 973	9 583 754

NOTE 12 – INTERETS MINORITAIRES

L'analyse de cette rubrique se présente ainsi :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
- Participation des minoritaires dans le capital de la société " SMC "	100	100
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de la société "	21	20
- Part des minoritaires dans le résultat de la société " SMC " (A)	95	28
- Participation des minoritaires dans le capital de " BUREAU PLUS "	100	100
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de " BUREAU	4	4
- Part des minoritaires dans le résultat de " BUREAU PLUS " (A)	12	16
<u>Total</u>	332	268
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires Σ (A)	107	44

NOTE 13 - PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 2.397.002 DT, contre 254.623 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
- Provision pour risques et charges (A)	188 777	188 777
- Emprunts et dettes assimilées (B)	2 208 225	65 846
<u>Total</u>	2 397 002	254 623

(A) Cette provision est constituée principalement pour couvrir le risque lié au contrôle fiscal au titre de la période allant du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2005 (voir note 9).

(B) Le tableau des emprunts et dettes assimilées est présenté ci après :

Emprunts et dettes assimilées

Les échéances à plus d'un an sur emprunts et dettes assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 2.208.225. Les mouvements intervenus sur les comptes d'emprunts se détaillent dans le tableau ci après :

Emprunt	Montant	Modalités de remboursement	Solde au 31/12/2016		Mouvements de l'exercice			Solde au 31/12/2017	
			A plus d'un an	A moins d'un an	Additions	Reclassement	Remboursement	A plus d'un an	A moins d'un an
CREDITS BANCAIRES					-				
BIAT	600 000	Mensuellement (2010-2017)	-	17 549	-	-	(17 549)	-	-
ATTIJARI BANK	2 590 000	Trimestriellement (2017-2024)	-	-	2 590 000	(346 545)	(152 535)	2 090 920	346 545
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE LEASING									
ATTIJARI LEASING	45 097	Mensuellement (2015-2018)	2 013	11 473	-	(2 013)	(11 473)	-	2 013
ATTIJARI LEASING	28 761	Mensuellement (2015-2017)	-	8 704	-	-	(8 704)	-	-
CIL	49 792	Mensuellement (2015-2018)	3 937	14 734	-	(3 937)	(14 734)	-	3 937
ATTIJARI LEASING	27 575	Mensuellement (2015-2018)	1 757	9 951	-	(1 757)	(9 951)	-	1 757
ATTIJARI LEASING	61 299	Mensuellement (2016-2019)	28 392	16 141	-	(17 501)	(16 141)	10 891	17 501
ATTIJARI LEASING	61 187	Mensuellement (2016-2019)	29 747	15 982	-	(17 350)	(15 982)	12 397	17 350
ATTIJARI LEASING	46 087	Mensuellement (2017-2020)	-	-	46 087	(15 018)	(10 505)	20 564	15 018
ATTIJARI LEASING	66 768	Mensuellement (2017-2020)	-	-	66 768	(20 308)	(12 048)	34 412	20 308
ATTIJARI LEASING	31 836	Mensuellement (2017-2020)	-	-	31 836	(10 320)	(7 099)	14 417	10 320
HANNIBAL LEASE	36 725	Mensuellement (2017-2022)	-	-	36 725	(4 995)	(7 106)	24 624	4 995
Total			65 846	94 534	2 771 416	(439 744)	(283 827)	2 208 225	439 744

NOTE 14 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

La rubrique fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 Décembre 2017 à 2.945.330 DT, contre 2.493.568 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	2017	2016
- Fournisseurs d'exploitation	1 057 740	508 466
- Fournisseurs étrangers	540 708	455 771
- Fournisseurs, effets à payer	1 246 669	1 239 938
- Fournisseurs, factures non parvenues	42 998	269 124
- Fournisseurs d'immobilisations	56 291	19 345
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	924	924
Total	2 945 330	2 493 568

NOTE 15 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2017 un montant de 1.793.928 DT contre 1.585.207 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	2017	2016
- Clients, avances et acomptes	526 543	236 213
- Personnel, rémunérations dues	432	81 424
- Crédoeurs divers	2 919	1 712
- Etat, divers impôts et taxes	390 739	212 345
- Etat, impôt sur les sociétés à payer	439	357 714
- Etat, contribution conjoncturelle à payer	-	227 900
- Etat, dettes fiscales à payer	-	70 027
- CNSS	187 993	164 779
- Comptes courants associés	31	16
- Associés, dividendes à payer	-	12
- Charges à payer	176 285	228 065
- Produits constatés d'avance	506 662	-
- Compte d'attente	1 885	5 000
Total	1 793 928	1 585 207

NOTE 16 – CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2017 un montant de 881.275 DT contre 94.534 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31 Décembre	31 Décembre
		<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Échéances à moins d'un an sur emprunts	(voir note 13)	346 545	17 549
- Echéances à moins d'un an sur dettes envers les sociétés de leasing	(voir note 13)	93 199	76 985
- Crédit à court terme		400 000	-
- Intérêts courus		11 497	-
- Banques		30 034	-

NOTE 17 – REVENUS

Les revenus s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 16.423.962 DT contre 15.917.083 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2016</u>
- Ventes locales	13 149 537	12 801 206
- Ventes en suspension de taxes sur chiffre d'affaires	867 510	575 611
- Ventes à l'exportation	2 392 275	2 525 279
- Prestations de services	14 640	14 987
<u>Total</u>	<u>16 423 962</u>	<u>15 917 083</u>

NOTE 18 – ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés totalisent au 31 Décembre 2017 un montant de 8.782.345 DT contre 7.538.061 à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2016</u>
- Produits chimique	57 895	51 335
- Verrerie et Marbrerie	211 398	197 040
- Quincaillerie	992 309	550 080
- Tissu, Mousse et Cuir	333 716	331 316
- Bois et dérivée	2 450 524	2 006 648
- Produits semi-finis	942 968	753 439
- Accessoires bureaux	366 038	390 321
- Accessoires chaises	2 141 394	2 096 862
- Autres achats de marchandises	315 014	55 521
- Frais d'approche	853 666	639 732
- Emballages	67 753	50 891
- Sous-traitance	251 914	219 933
- Fournitures de bureau	29 313	37 508
- Carburant	155 729	139 527
- Électricité	82 167	70 909
- Autres achats d'approvisionnements	29 913	15 039
- Variation des stocks de matières premières	(499 366)	(68 040)

NOTE 19 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent au 31 Décembre 2017 un montant de 2.999.134 DT, contre 2.807.444 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
- Salaires et compléments de salaires	2 569 525	2 426 567
- Charges connexes aux salaires	429 609	380 877
<u>Total</u>	<u>2 999 134</u>	<u>2 807 444</u>

NOTE 20 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
- Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	704 486	634 301
- Dotation aux résorptions	188 678	37 903
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	23 165	-
- Dotations aux provisions pour risques et Charges	-	45 749
- Dotation aux provisions pour créances douteuses	169 754	245 893
- Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	9 278	-
- Reprise sur provision pour risques et Charges	-	(67 972)
- Reprise sur provision pour créances douteuses	(211 969)	(130 026)

NOTE 21 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 Décembre 2017 un montant de 2.098.960 DT, contre 1.718.594 DT en 2016. Le détail se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
- Locations	265 293	283 714
- Entretien et réparation	167 828	151 854
- Primes d'assurances	96 772	96 449
- Personnel extérieur à l'entreprise	563 896	399 642
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	151 355	253 146
- Transports	45 845	22 540
- Voyages et déplacements	214 512	148 419
- Réceptions	22 710	13 380
- Publicité, Publication et Relations publiques	298 889	158 725
- Frais postaux et frais de télécommunication	60 949	58 466
- Services bancaires et assimilés	37 076	25 399
- Jetons de présence	-	6 500
- Impôts et taxes	149 028	130 296
- Autres	24 807	10 750
- Transfert de charges	-	(40 686)
<u>Total</u>	<u>2 098 960</u>	<u>1 718 594</u>

NOTE 22 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes totalisent au 31 Décembre 2017 un montant de 244.467 DT, contre 34.704 DT en 2016. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
- Intérêts sur crédits bancaires	99 430	6 389
- Intérêts sur crédits à court terme	3 505	487
- Intérêts des dettes envers les sociétés de leasing	14 306	8 082
- Intérêts créditeurs	(7 606)	(22 500)
- Pénalités	14 207	5 624
- Pertes de change	155 801	58 600
- Gains de change	(38 580)	(22 137)
- Autres	3 404	159

NOTE 23 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

La rubrique « autres gains ordinaires » s'élève au 31 Décembre 2017 à 30.924 DT et se détaille comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
- Plus-values sur cession d'immobilisations	14 500	74 727
- Apurement comptes crébiteurs	16 424	28 296
<u>Total</u>	<u>30 924</u>	<u>103 023</u>

NOTE 24 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

La rubrique « autres pertes ordinaires » s'élève au 31 Décembre 2017 à 19.135 DT et se détaille comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
- Redressement fiscal	-	101 223
- Pertes sur créances irrécouvrables	15 140	4 973
- Apurement comptes débiteurs	3 995	4 353
<u>Total</u>	<u>19 135</u>	<u>110 549</u>

NOTE 25 – DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces décaissements se détaillent comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
- Investissements en immobilisations incorporelles	47 070	7 054
- Investissements en immobilisations corporelles (*)	3 729 053	852 298
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	19 345	16 027
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(56 291)	(19 345)
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie en début de période	924	5 099
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie en fin de période	(924)	(924)
<u>Total</u>	<u>3 739 177</u>	<u>860 209</u>

NOTE 26 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS

Ces encaissements se détaillent comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-	6 273
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	14 500	74 727
	14 500	81 000

NOTE 27 – DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Ces sommes se détaillent comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
- Dividendes décidés au cours de l'exercice	(1 264 008)	(796 672)
- Associés, dividendes à payer en début de période	(12)	(214 165)
- Associés, dividendes à payer en fin de période	-	12
- Part des minoritaires dans les dividendes distribués par les filiales	(43)	(37)

NOTE 28 – LES PARTIES LIEES

SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Opérations commerciales

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 160.314 TTC.

Le compte fournisseur "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 458.585.

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 5.762.629 TTC.

Le compte client "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.868.106.

Répartition des charges communes

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 401.147.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 200.282.

• La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a fait supporter à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE une quote-part des charges communes pour un montant de D : 421.385.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 208.207.

SOCIETE BUREAU PLUS

Opérations commerciales

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a acheté des marchandises auprès de la société BUREAU PLUS Sarl pour un montant de D : 1.407.713 TTC.

Le compte fournisseur "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.277.007.

Le compte fournisseur, factures d'avoirs non parvenues "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 10.689.

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a vendu des marchandises à la société BUREAU PLUS pour un montant de D : 213.705 TTC.

Le compte client "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 122.432.

Location

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a conclu avec la société BUREAU PLUS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Beja pour une durée de deux années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Novembre 2012.

Le loyer de l'exercice, s'est élevé à D : 14.708.

SOCIETE INTERIEURS COTE D'IVOIRE

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 15.188 Euro soit D : 44.298.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 77.491.

SOCIETE PROPANNE

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a vendu des marchandises à la société "PROPANNE" pour un montant de D : 5.144 TTC.

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a acheté des marchandises auprès de la société "PROPANNE" pour un montant de D : 109.747 TTC.

SOCIETE TALOS

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a vendu des marchandises à la société "TALOS" pour un montant de D : 33.643 TTC.

Le compte client "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 33.641.

• La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 2.809 TTC.

Le compte fournisseur "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.165.

Avances en comptes courants

• Le compte courant associés "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde créditeur de D : 62.

• Le compte courant associés "SOCIETE TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde créditeur de D : 48.967.

Rémunérations des dirigeants sociaux

• Le Conseil d'Administration réuni le 26 Juin 2017 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 7.000.

Le montant brut des rémunérations servies en 2017 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Président Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 123.813.

Le Conseil d'Administration réuni le 10 Avril 2018 a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle au Président Directeur Général, au titre de l'année 2017, pour un montant brut de D : 85.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• Le Conseil d'Administration réuni le 26 Juin 2017 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général Adjoint et ne lui a pas fixé de rémunération.

Son salaire est servi totalement par la Société le Mobilier Contemporain où il y occupe le poste de Gérant.

La Société le Mobilier Contemporain refacture une quote-part des salaires de Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE à la Société Atelier du Meuble.

Les salaires servis par la Société le Mobilier Contemporain au Directeur Général Adjoint se sont élevés à D : 65.871 dont un montant de D : 37.045 a été refacturé à la Société Atelier du Meuble.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Mai 2017 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur.

Le montant brut des rémunérations servies en 2017 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 94.933 dont D : 16.159 de charges sociales.

Le Conseil d'Administration réuni le 13 Février 2017 a décidé la prise en charge totale du coût d'acquisition de 7 693 actions de la Société Atelier du Meuble à l'occasion de l'introduction de la société en bourse. Le coût d'acquisition de ses titres pour le compte de Mr Riadh KEKLI s'est élevé à D : 40.004.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Note 29 : Les engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provision	Observations
Engagements donnés							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	Néant						
Aval	Néant						
Autres garanties	Néant						
b) Garanties réelles							
Hypothèques	400 000	BIAT					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (2ème rang)
	300 000	AMEN BANK					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (1er rang)
	950 000	ATTIJARI BANK					Crédit de gestion :
							- Titre foncier N°68064 (3ème rang)
							- Titre foncier N°98956 (2ème rang)
							- Fond de commerce
	2 590 000	ATTIJARI BANK					Crédit immobilier :
							- Titre foncier N°68063 (1er rang)
							- Titre foncier N°92507 (1er rang)
							- Fond de commerce
Nantissement							
d) Effets escomptés et non échus							
e) Créances à l'exportation mobilisés							
f) Abandon de créances							
Total	4 240 000						
Engagements reçus							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	-						
Aval	-						
Autres garanties	-						
b) Hypothèques							
Hypothèques	-						
Nantissement	-						
c) Effets escomptés et non échus	-						
d) Créances à l'exportation mobilisés	-						
e) Abandon de créances	-						
Total	-						
Engagements réciproques							
Emprunt obtenu non encore encaissé	-						
Crédit consenti non encore versé	-						
Opération de portage	-						
Crédit documentaire	91 256	BIAT/ATTIJARI					
Engagement par signature Caution	56 793	BIAT					
	65 681	ATTIJARI BANK					
	2 789	AMEN BANK					
Commande d'immobilisation	-						
Commande de longue durée	-						
Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	-						
Total	216 519						

NOTE 30 – ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Rubrique	Paiements minimaux HT au 31/12/2017	Valeur actualisée des paiements minimaux HT au 31/12/2017
Moins d'un an	120 357	93 199
Plus d'un an et moins de 5 ans	127 083	117 305
Plus de 5 ans	-	-
Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	247 440	210 504
Moins les montants représentant des charges financières	(36 936)	
Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs		210 504

NOTE 31 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 10 Avril 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « intérieurs », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 17.601.621, un résultat consolidé bénéficiaire de D : 1.330.973 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 717.824.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous

avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clé d'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 30 Avril 2018

FINOR

Mustapha MEDHIOUB